

La situation en matière de Développement Durable au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne

Rapport annuel 2025



Table des matières

Préambule : Vers une ville durable	3
Contexte du rapport développement durable	3
Objectifs du rapport développement durable	4
1. Des projets d'aménagement ambitieux.....	6
2. Un cadre de vie à préserver.....	12
1. En favorisant les déplacements alternatifs dans le respect des usages	12
1. Les déplacements en transport en commun	12
2. Les déplacements piétons et cyclistes	13
3. Les déplacements véhiculés	15
4. Le stationnement	15
2. En favorisant la biodiversité des espaces verts et son appropriation	16
1. Une gestion du patrimoine écologique	16
2. Des actions pour s'adapter au changement climatique	17
3. La sensibilisation	21
3. En contribuant à réduire la production de déchets et en améliorant la propreté urbaine	21
1. Les collectes sur Villeneuve-la-Garenne	21
2. La propreté urbaine	21
3. La sensibilisation	21
4. En protégeant les populations des risques et pollutions	22
1. Face aux inondations et risques naturels	22
2. Face aux pollutions électromagnétiques	23
3. Face aux autres pollutions	23
5. En optimisant les équipements publics	25
6. En accompagnant la transition de l'habitat	26
3. L'animation du territoire, support d'éducation au développement durable	29
A travers l'éducation et la santé	29
1. Petite enfance, enfance et jeunesse	29
2. Restauration collective	33
3. Séniors et solidarités	34
4. Santé	35
5. Handicap et accessibilité	36
A travers la vie locale	37
1. Culture	37
2. Sports	40
3. Cohésion sociale et citoyenneté	41
4. Egalités Femmes / Hommes	43
5. Coopération décentralisée	44
6. Démocratie	45
7. Vie associative	46
8. Manifestations	47
A travers le dynamisme économique	48
1. Emploi et insertion	48
2. Développement économique	49
3. Commerces	49
Une exemplarité à renforcer	51
1. En déclinant les démarches éco-responsables internes	51
2. En s'appuyant sur la commande publique	51
3. En déployant la dématérialisation	53
4. En optimisant le télétravail	54
5. En réduisant l'impact des déplacements	54
6. En produisant l'annexe budget vert relative aux dépenses de la ville	55

Préambule : Vers une ville durable

Contexte du rapport développement durable

Villeneuve-la-Garenne, commune de 3.2km² pour environ 25 000 habitants, a un statut et une histoire propre. A la croisée des départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis, la ville se trouve à l'est du territoire Boucle Nord de Seine, et partage avec ce dernier une identité forte, reposant sur sa géographie : un ancien paysage de plaine alluviale agricole, marqué par l'installation d'activités industrielles et logistiques.

La ville s'est développée tardivement, à partir d'un village de pêcheurs, puis d'un territoire prisé par l'industrie et l'agriculture dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Son développement urbain, au fil du siècle suivant, illustre l'histoire du logement social : au voisinage des maisons de villégiature en bord de Seine se sont développés entre deux guerres les lotissements caractéristiques de la construction Habitat Bon Marché, puis après-guerre : la construction de très nombreux logements, en remplacements des cités d'urgence et de transit, sur les nouveaux secteurs résidentiels de la Caravelle, des quartiers sud, mais aussi très largement dans le diffus, avec des unités bâties emblématiques comme la Banane ou la Rotonde.

Longtemps soumis aux aléas des crues de Seine, les habitants apprennent également tout au long du XX^{ème} siècle à s'en protéger : la construction de la digue et d'un mur anti-crue amènent la ville, jusqu'alors très tournée vers le fleuve, à lui tourner le dos.

Héritier de cette histoire, le paysage communal actuel demeure très marqué : Villeneuve-la-Garenne, « démonstrateur » des politiques sociales du XX^{ème} siècle, affiche toujours un taux de 58% de logements sociaux, l'un des plus élevés de France. Si l'activité agricole a disparu, une part très importante du territoire a été consacrée aux activités économiques, formant une couronne autour de cette zone résidentielle. La fracture entre ces deux secteurs s'est vue accentuée par le passage de l'A86 en viaduc et la construction des lignes à haute tension dans les années 90.

Autant de constats permettant de comprendre les grands enjeux environnementaux de Villeneuve-la-Garenne, un territoire porteur de projets visant à améliorer à la fois son cadre de vie et sa qualité environnementale.

Parmi eux :

- La mise en valeur de ses paysages et de sa nature, via le renforcement des continuités écologiques pourvoyeuses de biodiversité (parc des Chanteraines, parc Leclerc, parc de la Mairie, Square du Berry, Coulée verte, quais de Seine) ; autant d'espaces naturels qui représentent également un appui dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains et le ruissellement des eaux de pluie,
- L'organisation de la transition énergétique du territoire via la rénovation et le renouvellement du parc urbain, et via le développement des énergies renouvelables,
- La réduction de l'empreinte écologique du territoire, en diminuant et revalorisant les déchets, en réduisant les nuisances et pollutions, et en intégrant les principes d'écologie dans les nouveaux aménagements,
- La transformation des modes de déplacements, incluant notamment les mobilités actives, pour connecter davantage la ville aux territoires voisins,
- La réouverture de la ville sur la Seine, trame écologique forte pour la circulation des espèces, mais également espace de loisir à repenser.

Objectifs du rapport développement durable

Le présent rapport fait état d'une synthèse des actions, politiques et programmes publics de la collectivité au regard des cinq finalités définies par le Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agenda 21 (élaboré en 2006 et reconnu sur le plan législatif par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) :

- **Lutte contre le changement climatique,**
- **Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources,**
- **Epanouissement de tous les êtres humains,**
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,**
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Depuis 2011, la Ville a approuvé son Agenda 21 local, composé de 5 orientations, déclinées en 150 actions. En 2018, la collectivité a enclenché une redynamisation de cette démarche afin de favoriser la transversalité et la globalité et dès fin 2019, le plan d'action a été partagé, investissant 6 Objectifs du Développement Durable, des 17 adoptés par les 193 Etats membres des Nations Unies en 2015.



Ces 6 Objectifs ont été déclinés en 19 actions, s'organisant suivant 3 thématiques :

Une Ville solidaire, bienveillante et inclusive

1. Sensibiliser les jeunes à une meilleure alimentation
2. Sensibiliser au DD et soutenir les initiatives des structures de l'enfance
3. Accompagner la revalorisation et la réutilisation des produits
4. Sensibiliser les habitants au bon usage de leur logement

Une Ville éco-citoyenne, démocratique et collaborative

5. Actualiser le Bilan Carbone et déployer un plan d'action
6. Favoriser la résilience de l'administration
7. Renforcer l'accessibilité de l'administration pour tous les publics
8. Développer des manifestations éco-responsables
9. Pérenniser la démarche de développement durable
10. Renforcer l'écoresponsabilité interne

Une Ville-Parc conviviale

11. Finaliser la mise en place des éco selfs et tables de tri en restauration collective
12. Poursuivre le Défi Familles Zéro Déchet
13. Initier le Zéro plastique
14. Valoriser la ressource en eau
15. Déployer un Plan vélo
16. Mettre en place un Plan de mobilité administration
17. Renforcer la gestion écologique des espaces végétalisés
18. Développer les jardins urbains dans toute la ville
19. Favoriser le développement de la biodiversité

Aujourd'hui, l'ensemble des services de la ville travaillent à la réalisation de ce plan d'action.

Pour élaborer le rapport développement durable 2025 de Villeneuve-la-Garenne, différentes actions ont été menées : la sollicitation des référents développement durable, l'actualisation du rapport développement durable 2024, et la rencontre de nombreux services, permettant de mettre en lumière la diversité des actions menées, et l'investissement globale de la commune sur les objectifs de développement durable.

1. Des projets d'aménagement ambitieux



La Ville souhaite promouvoir ses ambitions environnementales et conforter sa politique d'intégration de développement durable dans ses projets d'aménagement. Les projets s'appuieront sur les grands enjeux dégagés par le profil développement durable de la commune autour de 4 axes :

- la ville-parc,
- la ville économe,
- le vivre-ensemble,
- l'économie solidaire.

La Ville a un rôle essentiel à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et cela passe par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, la réduction des émissions de carbone dans la mobilité, une conception intelligente de la densité, la végétalisation des espaces, la réduction et la valorisation des déchets, etc...

Au travers de ces divers aménagements, la Ville doit garantir le bien-être de ses habitants et usagers. Le renouvellement souhaité participera plus particulièrement à l'amélioration des logements, du cadre de vie et à la résilience de la ville. Il s'agit notamment de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, d'assurer la

mixité fonctionnelle et sociale des différents quartiers, la création d'espaces de détente et d'échange agréables et sains.

Différents outils participent au renforcement de ces objectifs :

- **La Charte pour l'aménagement et la qualité architecturale**

Villeneuve-la-Garenne a pour ambition d'accompagner le futur développement urbain de son territoire. Aussi, une charte pour l'aménagement et la qualité architecturale a été élaborée à destination des promoteurs, bailleurs et aménageurs. Conçue en concertation avec l'appui du CAUE 92 et de l'ARC, elle a été signée le 31 janvier 2020 par plus de 30 promoteurs, aménageurs et bailleurs, et continue d'être signée par d'autres partenaires dont leur souhait est de se mobiliser en faveur du développement territorial.

- **Le conventionnement avec CERQUAL**

Par ailleurs, en avril 2021 la Ville a conventionné avec CERQUAL afin de créer une certification territorialisée basée sur la création d'un référentiel qualité pour les futures opérations de logements, constitué du référentiel existant NF Habitat HQE et des éléments spécifiques liés à la Charte pour l'aménagement et la qualité architecturale.

Différents projets du territoire contribuent au développement de Villeneuve-la-Garenne :

- **Le futur quartier du boulevard Gallieni**

Le long du boulevard Gallieni, la Ville envisage, en partenariat avec l'EPFIF, de concevoir un nouveau quartier. La programmation porte sur la réalisation d'environ 500 logements de formes et de natures différentes dans le respect des nouvelles normes environnementales, ainsi que la création d'un espace vert permettant de mieux gérer les eaux pluviales.

Toujours dans ce futur quartier Gallieni, la ville porte un autre projet : celui de la préservation et de la réhabilitation de la ferme Gallieni, témoin du passé agricole de la ville.

Ces différents programmes permettant d'élargir la largeur actuelle du boulevard Gallieni, une nouvelle piste cyclable à double-flux, sécurisée, sera également créée, permettant de faciliter les liaisons nord-sud de la ville en mobilité douce.

Faits marquants 2025 :

- Lancement des études pour le réaménagement du Boulevard Gallieni dans l'objectif d'élargir les trottoirs et d'intégrer une piste cyclable
- Travaux de réhabilitation de la ferme Gallieni
- Finalisation des études pistes cyclables entre la rue Pointet et la rue Nelson Mandela



- **Le projet NPNRU du centre-ville (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine)**

Après la réalisation des études préalables (de 2017 à 2020), le projet est entré dans sa phase opérationnelle, avec la démolition de la barre Emmaüs en 2021. La Ville envisage la réalisation d'une opération mixte

logements, équipements, commerces intégrant des normes environnementales ambitieuses, ainsi que la création de surfaces d'espaces verts : parc, noues végétales et plantation d'arbres.

La ville a installé un marché provisoire afin de pouvoir déconstruire l'ancien marché et poursuivre la construction de la nouvelle halle livrée en 2026.

Cette opération prévoit de nouvelles voies, la reconfiguration de cellules commerciales dans la galerie du Mail, la réalisation d'une médiathèque de 3 000 m² et un projet d'accueil d'entreprises sur 1 000 m².

Faits marquants 2025 :

- Désignation du lauréat pour la construction du lot A1- comprenant 68 logements, la médiathèque et le théâtre
- Dépôt du dossier loi sur l'Eau concernant le projet NPNRU

- Le projet NPNRU de la Caravelle

La Ville en partenariat avec le territoire Boucle Nord de Seine et l'ANRU ont repris les études préalables sur le site de la Caravelle afin de poursuivre la dynamique de rénovation urbaine et de résidentialisation dans une perspective de préparer la bascule sociale du quartier.

Les objectifs de mutation sont les suivants :

- Intégrer une meilleure mixité sociale à l'intérieur du quartier par des démolitions et des reconstructions pour déconcentrer le parc social,
- Poursuivre le maillage du quartier permettant de l'ouvrir sur le reste de la ville avec notamment le prolongement de la voie promenade jusqu'au quartier Jean Moulin,
- Changer l'image et l'attractivité du quartier en déstigmatisant ce quartier d'habitat social et en requalifiant les espaces verts.

Faits marquants 2025 :

- Finalisation de l'étude d'impact (comportant notamment les volets qualité de l'air, bruit, faune flore) et dépôt du dossier auprès de la MRAE
- Bilan de la concertation avant lancement de la procédure de ZAC
- Désignation de l'aménageur : CITALIOS
- Poursuite du relogement Haut de Seine Habitat
- Obtention des subventions « Quartiers d'avenir » auprès du CD92
- Désengagement du bailleur INLI remodelant les démolitions du projet

- La Bongarde – Site lauréat de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris »

La Ville a proposé le secteur de la Bongarde en pleine mutation à l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Le « Village Bongarde » mené par le groupement Sogeprom-Vinci a été lauréat en 2017.

Pour dynamiser et transformer ce secteur, la Ville a plusieurs ambitions :

- Diversifier les activités présentes avec notamment la création d'une ferme urbaine,
- Créer de la mixité fonctionnelle (en autorisant et favorisant la construction de logements),
- Favoriser la connexion de ce secteur avec les quartiers d'habitation situés au nord de l'autoroute A86.

Faits marquants 2025 :

- Livraison de 88 logements en accession (Village Bongarde)
- Poursuite des travaux de construction des 88 logements Ilot Vert (33 accessions / 24 LLI / 21 LLS)
- Poursuite des travaux de la tranche 2 Camille du Gast
- Poursuite des travaux de réalisation de la ferme urbaine : salle de Fitness / restaurant / ferme urbaine

- L'extension sud du Qwartz

Le centre commercial inauguré en 2014 accueille 8 millions de visiteurs et sa fréquentation est en constante augmentation. Dans sa partie, un projet de logement est en cours avec la construction de 644 appartements, une crèche, des commerces. Le projet dénommé "La Colline" est composé d'une coulée verte d'environ 20 mètres de large qui comprendra 110 arbres matures et de hautes tiges favorisant un cadre de vie agréable pour les habitants et les visiteurs. Tous les balcons (d'une superficie généreuse), seront dotés d'un arbre.

Le remaniement de ces quartiers, actuellement en zone d'activités, vers des quartiers plus résidentiels avec l'amélioration des espaces extérieurs et la désimperméabilisation des sols, contribuera à diminuer les effets d'ilots de chaleur en ville.

Faits marquants 2025 :

- Poursuite des travaux La Colline : 520 logements

- L'opération Jean Moulin

Le secteur Jean Moulin est en phase de réflexion avec notamment l'objectif de favoriser de meilleures connexions est-ouest et nord-sud, de créer de nouveaux équipements (écoles et gymnase) répondant à des normes environnementales ambitieuses afin de réduire les dépenses énergétiques de la Ville.

Faits marquants 2025 :

- Désignation du projet lauréat pour la réalisation du nouveau groupe scolaire, qui sera composé de 28 classes, un gymnase, et d'un espace public sur le parvis des écoles

- L'opération d'intérêt métropolitain : secteur Reniers

Le secteur Réniers constitue un périmètre d'environ 8,8 ha intégré à l'OIM de Villeneuve-la-Garenne. En situation d'interface entre le centre-ville de Villeneuve-la-Garenne et les zones d'activités du sud de l'A86, il est constitué d'emprises d'activités dont certaines sont aujourd'hui en cessation d'activités (Seqens), d'équipements publics (école Jean Jaurès et Centre Technique Municipal) et d'activités autour du transport et de la logistique (Brandecision et Transadel).



Figure 1 – Localisation du secteur Réniers

Les études relatives au foncier et aux caractéristiques techniques du site seront conduites en association avec l'EPFIF, qui pourra mobiliser son expertise et assurer un rôle d'interlocuteur privilégié auprès des propriétaires fonciers, dans le cadre de la convention d'intervention foncière en cours à l'échelle de l'OIM.

Faits marquants 2025 :

- Cessation d'activités de plusieurs entreprises, libérant ainsi 4.4 Ha, soit 50% du secteur Réniers
- Lancement des discussions avec le propriétaire de Seqens pour l'acquisition du foncier

- Le Plan Partenarial d'Aménagement :

Mis en œuvre en 2021, le Plan d'Aménagement est un contrat liant l'Etat, la Métropole du Grand Paris, l'EPT Boucle Nord de Seine, la ville, Grand Paris Aménageurs, la Région Ile-de-France, l'établissement Public

Foncier d'Ile-de-France, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Banque des Territoires, guidé par 3 ambitions :

- 1) Mettre en place une gouvernance partagée pour permettre la réalisation d'un projet de territoire complexe :
 - Sécuriser la programmation des grandes opérations du territoire
 - Définir les modalités d'intervention sur les zones d'activités économiques
 - Valoriser l'histoire et le patrimoine villénogarennois
 - Coordonner la mise en œuvre des différents projets
 - Mobiliser les outils opérationnels, réglementaires et les moyens financiers permettant de concrétiser les actions du PPA
- 2) Intégrer toutes les échelles pour désenclaver Villeneuve-la-Garenne
 - Constituer des liaisons outre les discontinuités Seine, A86, zones d'activités
 - Favoriser les mobilités douces
- 3) Mettre la qualité environnementale au service du cadre de vie
 - Intégrer les contraintes du territoire
 - Renforcer les continuités écologiques, développer les trames vertes et bleue
 - Réaliser des projets urbains exemplaires sur le plan environnemental et de la santé (qualité de l'air, énergie, biodiversité, sobriété carbone, gestion des chantiers)

Le PPA vise à faciliter et à accompagner la définition de la programmation des opérations dont la liste figure ci-dessous, dans le respect des objectifs de densification maîtrisée et de soutenabilité financière de l'offre de services et d'équipements publics et plus largement du projet d'aménagement d'ensemble :

- L'OIM (secteur Nord, Réniers, Litte et Bongarde)
- Les projets de renouvellement urbain : Centre-ville et Caravelle
- L'écoquartier Gallieni
- Les projets immobiliers sur les fonciers voisins du Quartz

Faits marquants 2025 :

- Une concertation citoyenne a eu lieu en mai 2025 réunissant l'avis de plus de 900 citoyens sur le réaménagement des quais de Seine
- Lancement d'une étude de faisabilité d'une passerelle qui permettrait de rejoindre le Hub Pleyel, en interface avec celle créée entre les villes de Saint Denis et de l'Ile Saint Denis à l'occasion des JOP 2024
- Rencontre et ateliers de travail avec l'EPT Plaine Commune concernant le réaménagement des quais du petit bras de la Seine, autour de trois thématiques : la renaturation des berges, la création d'espaces touristiques et de loisirs, et les mobilités

- Les bâtiments en gestion municipale :

Dans le cadre de ses opérations de réhabilitation annuelles, la ville travaille également à la rénovation thermique et à la construction ou rénovation de bâtiments communaux faibles consommateurs d'énergie, et doté d'une qualité architecturale forte.

Faits marquants 2025 :

- Livraison de 3 pistes de Padel
- Livraison du Club House
- Finalisation de la rénovation du Funérarium
- Lancement des travaux de rénovation thermique et réaménagement du Centre Administratif et création du Centre Administratif Provisoire

En projet pour 2026 sur le secteur aménagements :

- Démarrage des travaux de démolition Gallieni Sud
- Obtention du dossier loi sur l'eau pour démarrage des travaux d'espaces publics CV
- Démarrage des travaux de lot A1 – 68 logements + médiathèque + théâtre
- Démolition des hangars de la fosse aux astres
- Démantèlement de la halle provisoire – réimplantation du chapiteau rue de la fosse aux astres pour garer les cars de la ville et créer du stockage
- Poursuite du relogement HDSH
- Démarrage des études de faisabilité de création d'une passerelle au-dessus du petit bras de la Seine pour rejoindre l'Île Saint Denis -et au-delà : le futur hub Pleyel)
- Lancement d'une étude d'opportunité sur le secteur des Reniers dans le cadre de l'OIM
- Livraison du parking sous-terrain sous la halle de marché
- Livraison du restaurant de la halle de marché
- Démarrage des travaux de la Maison de la vie Associative
- Livraison d'un nouveau hangar Fosses aux Astres
- Lancement des travaux de l'Ecole Jean Moulin
- Livraison de la ferme Gallieni / restaurant

2. Un cadre de vie à préserver

1. En favorisant les déplacements alternatifs dans le respect des usages

1. Les déplacements en transport en commun

En l'absence de transports lourds sur le territoire, le réseau de bus et le tramway T1 permettent de relier la ville aux gares à proximité :

- La gare de Saint-Denis desservie par le RER D et la ligne H du réseau Transilien,
- Les gares de Gennevilliers et des Grésillons desservies par le RER C,
- La station de métro des Courtilles à Asnières desservie par la ligne 13
- La ligne 137 : Porte de Clignancourt-Croisset / Villeneuve-la-Garenne – Z.I Nord (liaison avec le T3b, le T1 et les lignes 4 et 13, 14 du métro)
- La ligne 177 : Villeneuve-la-Garenne / Z.I Nord – Asnières – Gennevilliers Gabriel-Péri (liaison avec la ligne 13 du métro, les RER C et D et le T1)
- La ligne 261 : Gare de Franconville / La Bongarde – (liaison le RER C, Transilien Ligne J et le T1 et T8)
- Le noctilien 51 : gare Saint Lazare / Gare d'Enghien



Réseau ferré et de bus – Extrait site RATP

Les transports en commun restent le moyen de transport préféré des Villenogarennois pour les trajets domicile-travail.

Au regard des projets urbains majeurs, qui entraîneront une augmentation des logements et des activités, la Ville et ses partenaires, doivent d'ores-et-déjà anticiper l'accroissement de la population et réfléchir à une mixité des modes de déplacement.

Faits marquants 2025 :

Plusieurs échanges avec Ile-de-France Mobilité ont marqué cette année 2025 :

- Début 2025, la modernisation du T1 a continué avec l'arrivée progressive des nouvelles rames, plus spacieuses, et permettant donc d'accueillir davantage de passagers
- L'interruption du Tramway 1, suite à un incident affectant la structure de l'un des ponts de l'Île Saint Denis, a entraîné de graves difficultés de circulation pour les villenogarennais. Un système de bus de substitution a été mis en place par le gestionnaire, faisant l'objet de nombreux échanges avec la Mairie, pour réguler les lieux de stockage, la fréquence et les points d'arrêts des bus.
- Suite aux échanges amorcés lors de la mise en concurrence pour la DSP bus, la ville a obtenu la prolongation des lignes de bus 137 et 177, qui permettra à la mise en place en 2026, de desservir la ZI Seine, la zone commerciale Aldi-Ange, ainsi que la nouvelle maison de santé et la pharmacie récemment installés dans cette zone. La fréquence de ces deux lignes sera également augmentée et les plages d'heures de pointes élargies, permettant ainsi de transporter plus de voyageurs et de réduire le temps d'attente de ces derniers
- La ville a commencé à travailler avec la RATP et IDFM à la prolongation de la ligne de bus 353 jusqu'à Villeneuve la Garenne. Cette nouvelle ligne permettra de rejoindre le futur Hub de Métro Pleyel, actuellement desservi par la ligne 14, ainsi qu'une correspondance avec les lignes D et 13, mais qui accueillera également dans les prochaines années les lignes 15, 16 et 17

En projet pour 2026 :

- Reprise de la circulation du T1
- Poursuite des échanges avec les partenaires institutionnels pour renforcer la qualité de l'offre bus et tramway sur le territoire
- Mise en place de la nouvelle délégation de service public et prolongation des lignes de bus par le nouveau délégataire en novembre
- A l'échelle de l'intercommunalité : définir une stratégie intercommunale des mobilités à travers l'élaboration d'un Plan Local des Mobilités (PLM) traitant notamment des questions de marchabilité et de logistique urbaine

2. Les déplacements piétons et cyclistes

Villeneuve-la-Garenne est une ville des courtes distances - petite superficie et faible relief, facilitant les déplacements à pied ou à vélo. Par exemple, un trajet de 20 minutes permet de parcourir la ville du nord au sud. Plus de 70% des déplacements internes à la commune se font à pied.

Au fur et à mesure des projets de réhabilitation ou de création de voirie, la commune donne une place croissante aux vélos et aux piétons. L'intégration d'itinéraires cyclables lors des projets de voirie conséquents est désormais systématique.

En mai 2021, le **schéma d'intention cyclable** a été finalisé présentant des orientations d'aménagement qui seront mises en œuvre suivant une planification pluriannuelle en cohérence avec les projets d'aménagements de la Ville.

Le schéma cyclable s'est construit en adéquation avec les plans vélo supra-communaux :

- du Conseil départemental (adopté en 2021) dont le linéaire RD9 / RD998 constitue un axe prioritaire à aménager,
- de la Métropole du Grand Paris, dont la future ligne 2 traverse la ville par l'avenue de Verdun,
- du RER V qui passe à proximité du territoire.

L'EPT a quant à lui enclenché son schéma des mobilités actives territorial à l'automne 2022.

Au niveau intercommunal, la ville est également impliquée dans le déploiement du SMAT : Le Schéma des Mobilités Actives, visant à accroître la pratique du vélo et de la marche sur le territoire.

L'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et ses 7 communes membres ont défini de grandes

orientations en matière de développement des mobilités actives et proposé des actions concrètes pour leur mise en œuvre. Deux grands objectifs : coordonner les différentes politiques en faveur de la marche et du vélo à l'échelle du territoire pour assurer une meilleure offre d'aménagements et de services dans l'ensemble des communes, et veiller à la continuité des itinéraires et à la cohérence de leur jalonnement pour permettre des déplacements sécurisés d'une commune à l'autre.

Le meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement et la réduction des véhicules motorisés permettent de limiter les encombrements, le bruit et la mauvaise qualité de l'air.

Le report de nos déplacements en voiture au profit de la marche et du vélo permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la consommation d'énergies fossiles comme le pétrole ou le gaz, responsables du changement climatique et de la pollution de l'air.

Le Schéma des Mobilités Actives du Territoire est une action clé du Plan Climat Air Énergie Territorial de Boucle Nord de Seine



Faits marquants 2025 :

- Installation d'une nouvelle station Velib' avenue de la Paix, en intermodalité avec la station de tramway La Noue. Le raccordement et l'ouverture sont prévus début 2026
- Travaux de création de 3 pistes nouvelles cyclables :
 - Rue Nelson Mandela, permettant de faire le lien entre les pistes déjà existantes sur le Boulevard Gallieni, l'avenue Jean Jaurès et la voie Promenade
 - Avenue Georges Pompidou, permettant de rejoindre le collège Pompidou, le lycée, et les nombreux équipements sportifs de la ville présents sur cette avenue : street workout, skate parc, terrains de tennis, terrains de paddle, club house, gymnase Cattiau, piscine.
 - Démarrage des travaux de création d'une piste cyclable et d'une voie verte sur la RD9
- Installation de nombreux arceaux de stationnement vélo dans la ville
- Poursuite des études sur les aménagements cyclables à venir
- Ajout de panneaux de signalisation cyclables permettant de mieux identifier les voiries existantes
- Toutes les classes de CM2 ont pu suivre le programme « Savoir rouler à vélo », permettant sur 3 séances à chacun d'eux, d'apprendre non seulement à faire du vélo, mais également à circuler en sécurité sur la ville, et à savoir le réparer
- Le 5 avril, la ville a pris part au premier Rallye vélo de l'EPT Boucle Nord de Seine, un rallye familial en équipes, basé sur des énigmes permettant d'aller à la découverte des sites sportifs de Villeneuve et de Gennevilliers
- Le 25 mai, la ville a organisé un point de départ pour l'événement régional associatif « La Convergence », qui a réuni environ 2 000 cyclistes d'Ile de France, convergeant vers l'esplanade des Invalides dans un joyeux cortège, avant de défiler en parade dans le centre de Paris. Encadrés par le service sport et la Police Municipale, les participants ont pu bénéficier de quelques animations sur l'esplanade de la Mairie, tels que la distribution de brassards de sécurité et un atelier de réparation vélo.

- Le service des sports a par ailleurs organisé une soirée randonnée mobilités douces qui a mobilisé près de nombreux participants en fin d'année scolaire. Tous ont pu suivre, à vélo, rollers ou trottinette, un parcours défini autour de la ville

En projet pour 2026 :

- Livraison de la piste cyclable RD9 – Boulevard du Général De Gaulle – Avenue Charles Leclerc
- Travaux de prolongation de la piste Georges Pompidou au-delà de l'avenue du Ponant, permettant la jonction avec le Boulevard Charles De Gaulle
- Sécurisation de la jonction cyclable entre le rond-point Paul Herbé et la Voie Promenade, en attendant les travaux futurs sur le parking du gymnase qui permettront la prolongation de la piste cyclable
- A l'échelle Intercommunale, lancement d'un schéma de jalonnement, permettant de travailler la signalétique au niveau du territoire, et notamment de rejoindre les principaux pôles gares et loisirs plus facilement en mobilité douce
- A l'échelle de l'intercommunalité : définir une stratégie intercommunale des mobilités à travers l'élaboration d'un Plan Local des Mobilités (PLM) traitant notamment des questions de marchabilité et de logistique urbaine
- Etudier la création d'une nouvelle station Velib' en centre-ville, dans le projet d'agrandissement du parc de la Mairie

3. Les déplacements véhiculés

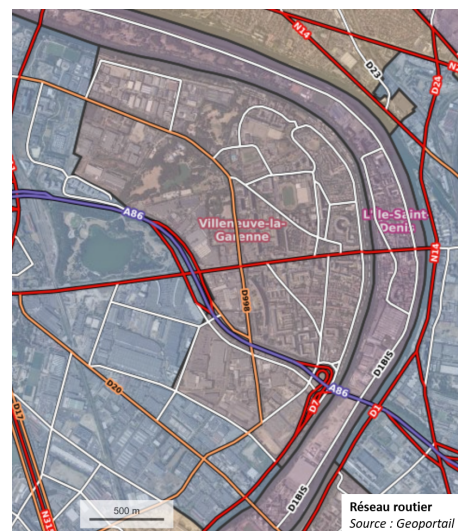
Le réseau routier est constitué de voies communales et départementales (RD 9 – Bd Charles de Gaulle, Bd Gallieni, RD 998 – Av du M. Leclerc, Av J. Jaurès, Av M. Sangnier, RD 986 – Av de Verdun). Deux échangeurs permettent l'accès à l'A86, voie rapide constituant également une coupure urbaine dans la ville.

Le taux de motorisation des ménages des Villenogarennois (61,6%) est légèrement inférieur aux moyennes régionale (65,6%) et départementale (64,5%). (Source : Insee RT 2019)

En 2021, la **Zone à Faibles Émissions mobilité** de la Métropole du Grand Paris a été instaurée sur la Ville. Au Sud du territoire, dans l'intra-A86, la circulation des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés est depuis interdite.

Faits marquants 2025 :

En 2025, l'application est devenue applicable aux véhicules classés Crit'Air 3, avec une période pédagogique courant jusqu'au 31 décembre 2026, sans application de sanctions.



En projet pour 2026 :

- Suite aux annonces fin 2025 d'une possible suppression des Zones à Faibles Emissions, la ville se tient en attente de l'évolution de la législation.

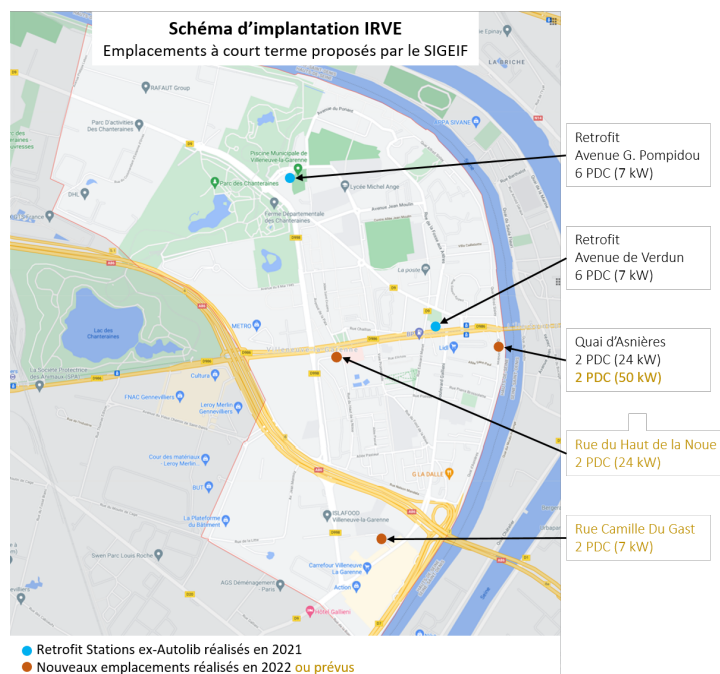
4. Le stationnement

En 2023, l'offre globale de stationnement était d'environ 2000 places publiques dont 346 places sont en Zone européenne. L'occupation du stationnement à l'échelle communale était intense le jour et saturée la nuit, notamment en centre-ville. Des conflits d'usage perduraient : stationnements sauvages et voitures ventouses.

La Ville a, pour répondre à ces problématiques, mené une réflexion sur l'offre de stationnement en centre-ville, et a complété cette étude par une réflexion sur **l'évolution de la gestion du stationnement** pour l'ensemble du territoire. La zone bleue a d'ailleurs été étendue et différenciée début 2022.

Suite au transfert de la compétence **infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)** au SIGEIF en 2021, celui-ci poursuit le déploiement de ce service sur le territoire suivant le schéma d'implantation convenu.

Au 2 janvier 2024, le stationnement est devenu payant à Villeneuve-la-Garenne, et a été confié à la gestion de la Société Publique Locale SEINE PARK, créée avec la ville de Clichy-la-Garenne. L'objectif est de fluidifier le stationnement et de favoriser le stationnement des Villénogarennois. Ainsi, deux zones de stationnement à durée limitée ont été créées, avec notamment une tarification préférentielle pour les habitants à 1euro par mois pour le premier véhicule et 12.5 euros pour le second. Les actifs non-résidents mais travaillant sur la ville bénéficient également d'un tarif accessible à 25euro/mois en zone verte. La parking centre-ville, dont la gestion a également été confiée à SEINE PARK, est également soumis à ce fonctionnement depuis le 1^{er} juillet 2024.



Faits marquants 2025 :

- Construction d'un parking sous-terrain, dans le cadre des travaux de création de la nouvelle halle de marché

En projet pour 2026 :

- Livraison du parking sous terrain du marché
- Poursuivre les réflexions avec les partenaires pour désenclaver le territoire, notamment dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement
- Accompagner les habitants vers l'évolution de leurs pratiques et de leurs outils de mobilité, notamment en relayant les aides existantes pour changer de véhicule ou évoluer vers des mobilités douces

2. En favorisant la biodiversité des espaces verts et son appropriation

Les Villénogarennois bénéficient d'espaces verts conséquents (près de 30% du territoire communal) et de qualité, ainsi que de la proximité de la Seine le long du parc des Chanteraines de 68 ha (dont 42 ha sur Villeneuve-la-Garenne), des quais d'Asnières et Alfred Sisley apaisés.

1. Une gestion du patrimoine écologique

Depuis 2015, la Ville déploie une **gestion différenciée** des espaces verts, adaptée aux caractéristiques géographiques, écologiques, paysagères des différents sites (150 espaces verts représentant 25 ha), ainsi qu'à leur fréquentation et leurs usages. Elle n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2006. Le patrimoine arboré est quant à lui composé de 6 000 arbres, dont 5 037 en gestion communale.

Depuis 2020, 4 sites sont labellisés Eve® (par le biais d'ECOCERT) : les parcs de la Mairie et du Maréchal Leclerc, le square du Berry et la Coulée verte (labellisés en 2019). Ceci témoigne de l'engagement de la Ville dans le respect de l'environnement, des végétaux et dans la maîtrise de ses consommations. Ce label a été renouvelé en 2024 pour une période de 4 ans.

Faits marquants 2025 :

- Accompagnés par l'EPT, un audit a été réalisé sur les deux cimetières de la ville, afin que ces 2 sites soient également labélisés Ecojardin dès fin 2025.

2. Des actions pour s'adapter au changement climatique

Lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU)

Mise à part la poursuite des actions pour une meilleure gestion de l'eau, des réflexions ont été menées en partenariat avec l'EPT, pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Faits marquants 2025 :

- Création d'une noue rue Camille Du Gast, qui sera finalisée en mars 2026
- Une nouvelle cours Oasis a été créée dans la cour de l'école maternelle Pierre de Coubertin.
Essentiellement basée sur la désimperméabilisation, ce projet a permis de gagner 132m² de surfaces d'espaces verts et de transformer plus de 33% de surfaces d'enrobé en résine drainantes.
Au total, 62% des surfaces de la cour sont aujourd'hui perméables. De plus, un travail des pentes sur les espaces en enrobés permet une redirection de ces eaux de pluie vers les espaces verts et résines drainantes, permettant dans le bilan global, une infiltration de 100% des eaux de pluie dans le sol, tout en conservant les divers usages de la cour.
En effet, la ville a souhaité conserver certains espaces en enrobé, en raison des contraintes d'usage liés à ces sols : parking lors de la transformation de l'école en centre électoral, accès des véhicules lourds type balayage ou pompiers. Tous les services de la ville ont participé à la réflexion initiale, de manière à conserver une cour facile à entretenir, et ne perdant aucun de ses usages initiaux.
Ce projet a également permis de diversifier les essences d'arbres présentes dans la cour, de rajouter des arbustes et vivaces, mais aussi 6 bacs potagers hors sols permettant aux équipes scolaires de poursuivre les ateliers potagers.
Les études ont été menées avec les équipes scolaires et périscolaires, de manière à répondre également aux besoins pédagogiques des enfants et à profiter des travaux pour rafraîchir la cour, y installer des jeux adaptés aux plus petits, une classe extérieure et un préau, permettant de sortir des bâtiments lors des épisodes caniculaires, mais aussi de jouer en extérieur lors des épisodes pluvieux, tout en restant protégés.
Ce projet, réfléchi avec les usagers, permet donc de conserver les différents usages de la cours, tout en la rendant plus agréable et adaptée aux changements climatiques, et perméable.
- Démarrage du réaménagement du square Jean Moulin
- Démarrage des travaux de création d'une voie verte sur la RD9 (Bd Charles de Gaulle et avenue du Maréchal Leclerc) incluant la création de nouveaux massifs arborés
- L'aménagement de la nouvelle halle de marché a permis l'aménagement d'une noue végétalisée d'environ 850 m², permettant également la désimperméabilisation des surfaces précédemment urbanisées en incluant une surverse par un drain agricole, avec une capacité de 330m³.

En projet pour 2026 :

- Lancement du projet de groupe scolaire Jean Moulin, comprenant 3 cours Oasis
- Livraison du square Jean Moulin réhabilité suite au PPIG

Le Plan Climat Air Energie Territorial

La ville a approuvé en décembre 2022 le PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial - construit et porté par l'EPT Boucle Nord de Seine, en partenariat avec les 7 villes du territoire.

Le PCAET constitue pour la ville une boussole et un appui pour définir ses propres politiques en matière de développement durable, son rôle étant de renforcer et d'appuyer les politiques publiques des communes. Un programme d'actions se déclinant en 33 fiches actions opérationnelles a été défini pour la période 2022-2027, répondant aux enjeux identifiés lors du diagnostic initial, et permettant de suivre la trajectoire fixée par la stratégie 2030 et 2050. La ville bénéficie par exemple des nombreux ateliers intercommunaux portés par l'EPT, permettant de construire des politiques communes avec les autres villes, et portés par l'EPT. Le Plan Nature, l'étude des îlots de chaleur urbain à l'origine des projets de désimperméabilisation des cours d'écoles dites Coubertin, dites « Oasis », le lancement d'un inventaire intercommunal de la biodiversité, ou encore le schéma des mobilités actives du territoire, sont des actions portées par l'EPT, venant non seulement faciliter des projets de la ville, mais aussi impulser une démarche environnementale globale avec les communes voisines.

Un programme d'actions structuré en 7 axes et regroupant 33 actions

 AMENAGER ET ORGANISER LE TERRITOIRE EN RENFORCANT SA RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ACTION 1	Intégrer la transition climatique et énergétique dans le processus de construction de la ville
	ACTION 2	Développer la nature en ville
	ACTION 3	Réduire la pollution lumineuse et les consommations énergétiques de l'éclairage public et privé
	ACTION 4	Tendre vers l'exemplarité en matière de gestion des eaux pluviales
	ACTION 5	S'appuyer sur la Seine et ses bienfaits pour renforcer la résilience du territoire
	ACTION 6	Développer les énergies renouvelables et de récupération et des réseaux de chaleur vertueux
 HABITER UN PARC RESIDENTIEL BAS CARBONE, SAIN ET ECONOMIQUE	ACTION 7	Accompagner la rénovation et le développement des énergies renouvelables du parc d'habitat pavillonnaire
	ACTION 8	Développer l'accompagnement des copropriétés dans les projets de rénovation et de développement des énergies renouvelables
	ACTION 9	Encourager et accompagner les bailleurs à la rénovation et au développement des énergies renouvelables dans le parc de logements sociaux
	ACTION 10	Repérer et aider les ménages en situation de mal logement et/ou de précarité énergétique
 SE DEPLACER EN REDUISANT L'IMPACT SUR LE CLIMAT	ACTION 11	Atténuer l'impact de la voiture
	ACTION 12	Limiter les besoins en déplacement
	ACTION 13	Développer l'intermodalité autour des transports en commun
	ACTION 14	Déployer et sécuriser des modes actifs pour tous
 CONSUMER DE FAÇON RESPONSABLE ET LOCALE	ACTION 15	Accélérer les efforts de réduction des déchets à la source
	ACTION 16	Développer le réemploi dans le cadre d'une stratégie d'économie circulaire à l'échelle intercommunale
	ACTION 17	Protéger et économiser la ressource en eau
	ACTION 18	Accompagner le passage à une alimentation plus durable
 SE DEVELOPPER EN SOUTENANT LA PRODUCTION D'ENERGIE ET L'ECONOMIE BAS-CARBONE	ACTION 19	Animer et dynamiser le réseau d'entreprises du territoire
	ACTION 20	Identifier et soutenir l'essor d'un tissu économique vertueux
	ACTION 21	Accompagner les entreprises à la rénovation de leur patrimoine bâti et au déploiement des énergies renouvelables et de récupération
	ACTION 22	Réduire l'impact des déplacements des entreprises
	ACTION 23	Inventer la logistique urbaine de demain
 AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR	ACTION 24	Renforcer et partager la connaissance sur la qualité de l'air
	ACTION 25	Réduire l'impact de la circulation automobile sur la qualité de l'air
	ACTION 26	Lutter contre les émissions de polluants atmosphériques liées aux bâtiments
	ACTION 27	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans tous les bâtiments
	ACTION 28	Planifier et construire une ville exposant moins les populations
	ACTION 29	Limiter les émissions de polluants atmosphériques des espaces publics et des espaces verts
 ANIMER LA POLITIQUE DE TRANSITION CLIMATIQUE ET TENDRE VERS L'EXEMPLARITE	ACTION 30	Coordonner et animer la transition climatique et énergétique du territoire
	ACTION 31	Impliquer et sensibiliser la population
	ACTION 32	Renforcer la sobriété et l'efficacité des équipements et espaces publics
	ACTION 33	Accélérer la transition climatique des administrations

Le plan Nature

Avec la mise en œuvre du Plan Nature Territorial, l'EPT Boucle Nord de Seine et les communes ambitionnent de protéger et renforcer la place de la nature sur le territoire. Cette nature qui a parfois été considérée comme accessoire au sein des villes, doit aujourd'hui retrouver une place première dans l'ensemble des politiques publiques. Les espèces et les milieux qui les abritent jouent un rôle dans le confort et la santé des urbains : rafraîchissement estival, gestion du risque d'inondation, renforcement de la biodiversité et réintroduction d'un équilibre favorable à une meilleure gestion des espèces envahissantes comme le moustique tigre, bien-être physique et mental, espaces de loisirs et d'agriculture urbaine.

Le Plan Nature répond aux objectifs fixés dans l'axe 1 du PCAET et a pour objectifs de structurer l'action du territoire en faveur de la nature et de lui donner une visibilité.

Le Plan Nature s'organise en deux documents :

- Un rapport de présentation de l'ensemble du Plan Nature comprenant des éléments de compréhension des continuités écologiques sur le territoire, la stratégie de renaturation, et les différentes actions associées ;
- Un document opérationnel composé de treize fiches action précisant la nature de l'action, son calendrier, ses coûts, ses partenaires.

Le rapport de présentation permet notamment de revenir sur le travail déjà engagé par le territoire en faveur de la nature en ville. Sont par exemple exposés :

- L'analyse des trames écologiques (verte, bleue, brune, noire et blanche) menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Boucle Nord de Seine,
- L'étude sur la surchauffe urbaine identifiant les secteurs de renaturation prioritaires

Le document opérationnel expose quant à lui l'ensemble des actions que souhaite initier ou poursuivre le territoire afin de renforcer la place de la nature en ville (que ce soit en quantité, en qualité, ou en perception par les usagers du territoire). Chaque action est détaillée, en termes d'objectifs, de moyens pour y parvenir, de temporalité, le coût associé, les indicateurs de réussite et les partenaires potentiels. L'ensemble des actions ont été identifiées grâce aux groupes de travail réguliers portés par l'EPT avec différents services des communes (atelier environnement, groupes de travail agriculture urbaine et gestion des espaces verts).

Les actions dégagées au sein du document sont de différents types. Elles peuvent être :

- Liées à des documents cadre. Le Plan Nature porte ainsi l'ambition d'élaborer un atlas de la biodiversité qui permettra de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire et d'établir un plan d'action pluriannuel pour préserver la biodiversité.
- Liées aux échanges et aux partenariats. Le Plan Nature ambitionne notamment, par le biais d'échanges avec le monde économique, ainsi qu'avec les bailleurs sociaux et les copropriétés, de favoriser la renaturation de grosses emprises foncières privées du territoire.
- De nature à faciliter les projets portés par les communes. Le Plan Nature projette notamment de mettre en place un accord cadre pour faciliter les futures analyses de sol nécessaires à la réalisation de projets, mais également de partager les résultats de l'étude sur les sols de la plaine d'Argenteuil afin d'encourager l'utilisation des sols en place et éviter le recours au remplacement des terres végétales.
- Liées aux formations des agents. Le Plan Nature prévoit notamment de proposer des formations de terrain aux agents communaux intervenant sur les espaces verts afin de favoriser des pratiques de gestion écologiques.
- Destinées à la collaboration du grand public. Le Plan Nature projette notamment, pour la réalisation de son Atlas de la biodiversité, de faire participer le grand public à un inventaire participatif.

La structuration du Plan Nature a permis au territoire Boucle Nord de Seine d'être reconnu « Territoire Engagé pour la Nature » par l'Office Français de la Biodiversité en juin 2024. Cette reconnaissance permet au territoire de faire partie d'un réseau de collectivités engagées pour renforcer la place de la nature en ville, et de bénéficier de l'appui d'experts pour orienter ses actions.

Faits marquants 2025 :

- Lancement d'un atlas de la biodiversité intercommunal permettant de recenser les espèces présentes sur les communes, aussi bien faunistiques que floristiques
- Formation des agents du service Espaces Verts à la gestion écologique, ainsi qu'au inventaires de biodiversité
- Installation de nichoirs à oiseaux dans les parcs de la ville
- Organisation de 8 croisières découverte sur la Seine, à bord du Marie-Louise, à destination des élèves de 4^{ème} des deux établissements scolaires de Villeneuve la Garenne
- Organisation de 2 balades urbaines à la découverte de la biodiversité en ville, l'une à destination du grand public en septembre, et l'autre à destination des éco-délégués des écoles villenogarennoises, en mai, pour la fête de la nature
- Organisation de deux navigations sur la Seine en septembre, à bord du Marie-Louise, pour observer les berges, accompagnés par une animatrice de l'association Nature & Société
- Participation au concours photos sur la biodiversité, lancé par l'EPT Boucle nord de Seine durant le printemps et l'été. Les plus belles photos d'observation feront l'objet d'une exposition en 2026.

En 2025, la ville a également renouvelé son souhait d'être signataire du Contrat Eau, Trame Verte et Bleue, un outil de planification pluriannuel porté par l'association Espaces, qui engage les parties sur les enjeux eau, biodiversité, climat sur leur territoire.

La Charte de l'eau de la Seine centrale urbaine porte sur 5 grands engagements qui se déclinent chacun en plusieurs objectifs.

- Engagement n°1 : Connaître et protéger la Seine et ses affluents, et notamment développer la culture du risque en relation avec les crues et les étiages des cours d'eau, et sensibiliser à la préservation et à l'atteinte du bon état des milieux aquatiques et de la ressource.
- Engagement n°2 : Préserver la ressource en eau et améliorer sa qualité, notamment réduire et contrôler les rejets polluants dans les réseaux et dans les sols, notamment en supprimant l'usage des produits phytosanitaires, améliorer le fonctionnement, le contrôle et l'efficacité des réseaux d'assainissement et limiter les rejets polluants dans le milieu naturel ; lutter contre la pollution des nappes phréatiques, renforcer la surveillance et la protection des captages d'eau potable ; et favoriser les économies d'eau potable en évitant les gaspillages, en améliorant l'efficacité des réseaux d'eau potable et d'eau non potable, et en développant la récupération des eaux pluviales, des eaux d'exhaures et des eaux de sources.
- Engagement n°3 : Rendre la ville plus perméable en prenant en compte le cycle naturel de l'eau. Pour cela : Privilégier la gestion des eaux pluviales à la source favorisant l'infiltration, l'évaporation, la réutilisation et le traitement ; recréer et préserver des espaces aquatiques en ville favorisant le fonctionnement biologique, la thermorégulation et l'amélioration du cadre de vie ; créer des écoulements d'eaux claires et d'eaux pluviales à l'air libre en ville, reconnecter les sources et les rus ; et développer la production maraîchère urbaine biologique en préservant les espaces agricoles et en favorisant les jardins collectifs.
- Engagement n°4 : Restaurer la Seine et les milieux aquatiques en associant la population, notamment : réduire l'artificialisation des berges de Seine, favoriser leur restauration par le génie végétal et leur aménagement pour leur ouverture au public ; développer, préserver et restaurer les continuités écologiques, les zones humides et autres espaces aquatiques de la trame verte et bleue ; restaurer la circulation sédimentaire et la continuité piscicole des cours d'eau ; et assurer la promotion et le développement d'événements et d'activités artistiques, sportives, culturelles ou pédagogiques, tournées vers l'eau et respectueuses des milieux naturels.
- Engagement n°5 : Mettre l'eau au centre de l'aménagement durable du territoire

Signataire du contrat 2021-2024, qui lui a notamment permis d'être soutenue dans plusieurs projets de désimperméabilisation des sols – notamment les deux cours d'école Oasis créées en 2024 et 2025 – la ville a souhaité renouveler son engagement et être signataire de la Charte de l'eau, auprès de 96 autres structures signataires. En janvier 2021, 97 structures sont signataires de la Charte de l'eau.

3. La sensibilisation

Des actions pédagogiques sont menées lors d'événements ou dans le cadre de partenariats internes.

Faits marquants 2025 :

- Réalisation de l'audit Ecocert
- Participation aux différents ateliers de l'EPT sur la nature, la plantation d'arbres, le plan nature...
- Suivi de 3 285 arbres dans le cadre du diagnostic phytosanitaire
- Livraison d'un camion avec une citerne de 4 000 litres
- Installation de nouvelles entrées de ville fleurie
- Démarrage d'une tonte écologique de l'école Jean Jaurès et Charles Perrault par les poneys du centre équestre

En projet pour 2026 :

- Organiser la 6^{ème} édition du concours Villeneuve en fleurs
- Sensibilisation des enfants : repotage de fleurs en micro-mottes par les élèves du primaire, pour qu'ils puissent les planter au printemps

3. En contribuant à réduire la production de déchets et en améliorant la propreté urbaine

1. Les collectes sur Villeneuve-la-Garenne

Rappel des collectes organisées sur la ville :

- En porte-à-porte : les ordures ménagères, le verre, les emballages recyclables (mise en place en 2000, extension des consignes en 2020), les encombrants, les déchets verts (mise en place en 2019)
- En apport volontaire : les vêtements, les sapins, les biodéchets
- Déchetterie fixe à Gennevilliers, déchetterie mobile sur la place du marché (un samedi par mois), collecte des déchets toxiques 214 boulevard Gallieni (une fois par mois).

Depuis 2018, la Ville a progressivement mis en place la collecte des biodéchets ou déchets alimentaires pour le marché forain et la restauration collective, en lien avec l'installation de tables de tri.

2. La propreté urbaine

La propreté urbaine concerne 30 km de voirie communale et départementale, 300 corbeilles urbaines dont 16 corbeilles compactrices, 26 distributeurs de sacs à déjections canines.

3. La sensibilisation

Des politiques de sensibilisation ont été menées en 2025 en partenariat avec l'EPT :

- 1 campagne de sensibilisation en porte-à-porte sur les consignes de tri,
- 1 campagne de sensibilisation en porte-à-porte sur le tri des biodéchets,
- Distribution des outils de communication (stop pub, guide des déchets...),
- Participation à des journées de sensibilisation destinées aux jeunes puis relais pris par les éco-animateurs du Syctom à partir d'octobre.

Malgré l'engagement de la Ville et de ses partenaires dans une politique volontariste en matière de gestion des déchets, le geste du tri des Villénogarennais, moins aisé en habitat vertical, ne semble pas encore optimum.

De plus, un manque de civisme de certains subsiste. Les dépôts sauvages, l'abandon d'ordures ménagères sur la voie publique et dans la Seine nuisent à la qualité de vie des habitants.

Faits marquants 2025 :

- En septembre 2025, 2ème édition du forum RE-CYCLE. Forum qui a permis de proposer sur la thématique "déchets", des ateliers anti-gaspi, de réemploi, DIY, réduction des déchets dans le cadre de la prévention, biodéchets, etc.
Cet évènement a également permis la fourniture de bioseaux, composteurs individuels, lombricomposteurs et l'accompagnement qui y est associé par un maître composteur. Soit sur cette journée, 42 bioseaux, 7 lombricomposteurs et 4 composteurs distribués.
- Distribution sur l'année de matériels de compostage : 68 bioseaux, 4 lombricomposteurs, 5 composteurs.
- Organisation du clean challenge lors de la journée RE CYCLE. Les participants ont ramassé +28 kg déchets.
- 2ème phase de mise en place de 12 points d'apports volontaires pour la collecte des Déchets Alimentaires pour les Ménages.

En projet pour 2026 :

- Participation à des journées de sensibilisation destinées aux jeunes sur les temps scolaires
- Clean Challenge

4. En protégeant les populations des risques et pollutions

1. Face aux inondations et risques naturels

La majorité du territoire de Villeneuve-la-Garenne est soumis au risque inondation par submersion et remontée de nappes, du fait de sa proximité avec la Seine. Pour lutter contre ce risque, un Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la Seine dans les Hauts-de-Seine a été approuvé par arrêté préfectoral en 2004, modifié en juillet 2022, sans incidence sur les cartes d'aléas et de zonage réglementaire.

Faits marquants 2025 :

- En partenariat avec la Ville, la Métropole du Grand Paris, désormais compétente en GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), a poursuivi le remplacement des batardeaux à installer sur le mur anti-crue en cas de montée de la Seine. Une partie des ouvertures non conformes ont été adaptées pour pouvoir recevoir les nouveaux modèles de batardeaux extrêmement légers et rapides à installer. Ces adaptations se poursuivront en 2026 en raison d'absence de retour de la part de VNF sur certaines ouvertures posant problèmes en 2025.
- En novembre 2025, la ville a participé à un exercice de simulation de crue, porté par la Préfecture
- A l'occasion de la semaine du développement durable en septembre, 2 balades gratuites et ouvertures à tous, ont été organisées sur les quais. Accompagnés par un guide professionnel, les participants ont pu (re)découvrir l'histoire de Villeneuve la Garenne en suivant le cours de la Seine, de sa création aux abords d'un ancien péage en bord de la rivière, là où une barge permettait de rejoindre l'Île Saint Denis, à la création du premier pont, jusqu'au changement de visage de la ville, par la construction d'un mur anti crue et d'une digue lui permettant d'être plus résiliente face à la montée des eaux. Ces balades ont permis de mieux sensibiliser les habitants aux différents rôles du fleuve en tant qu'écosystèmes mais aussi dans le développement de la ville, son fonctionnement, et les aléas pouvant en découler.
- La ville a également refondu intégralement son Plan Communal de Sauvegarde, qui n'avait pas été mis à jour depuis 2026. L'ensemble des services a été mobilisé à travers plusieurs ateliers, afin de mettre à jour le protocole d'urgence permettant : d'alerter et de communiquer les informations

essentielles auprès des habitants en cas d'incident sur la ville, de mobiliser rapidement les agents de la ville, de prévoir des lieux d'accueil d'urgence, de garantir un maintien des outils informatiques essentiels pour recevoir et fournir de l'information, et enfin : de disposer d'un inventaire de matériels et ressources permettant de parer aux premières nécessités, à la fois techniques (sacs de sables, barrières, outils divers...), mais aussi en cas de ruptures d'approvisionnement ou d'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence (eau, en-cas, matelas, couches et lait infantile etc.). Ce Plan Communal de Sauvegarde peut être activé sur demande du Préfet, ou sur demande du Maire.

2. Face aux pollutions électromagnétiques

Les lignes Haute Tension (HT) et Très Haute Tension (THT) près ou au-dessus des habitations génèrent des craintes et des questionnements quant à leurs conséquences sur la santé des riverains. A Villeneuve-la-Garenne, 4 lignes à HT et THT impactaient fortement la typologie de la ville. Avec la perspective des Jeux Olympiques 2024, s'est trouvée l'opportunité d'enfouir ces lignes.

Ainsi, en 2023, deux des quatre lignes THT ont été démantelées et enfouies sur le territoire de Saint-Denis. Cette opération s'est poursuivie en 2024 avec le démantèlement de 27 pylônes par RTE en début d'année, pour un coût total de 90 millions d'euros dont 15 millions financés par la Ville. Cette opération a permis la libération de 32 ha de fonciers pour de nouveaux projets.

3. Face aux autres pollutions

En Ile-de-France, les habitants sont exposés aux Gaz à Effets de Serre (GES) et aux particules fines, ainsi qu'aux nuisances sonores dues au trafic routier et aérien.

Pollution sonore

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Paris a été approuvé en 2019. Ce plan concerne toutes les mesures de bruits sur tous les réseaux (ferroviaires, aérien, routier) impactant un territoire. Une station de mesure du bruit des avions de l'aéroport du Bourget, installée par BruitParif, était située à proximité du quai Sisley, celle-ci a été réinstallée à proximité début 2023. En 2024, la Métropole du grand Paris a mené une nouvelle enquête, en vue de la révision de son Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), à laquelle la ville a participé activement en remontant de nombreuses informations en septembre.

Le PPBE a pour objectif :

- D'analyser la cartographie du bruit sur les routes et les voies ferrées,
- D'identifier les populations et établissements sensibles exposés à des nuisances sonores (écoles, hôpitaux),
- De limiter les nuisances sonores dans l'environnement,
- De préserver la qualité de vie dans les zones calmes et proches des infrastructures de transport,
- De répertorier les études et les travaux effectués les dix dernières années et indiquer les actions concrètes à engager pour les cinq années à venir,
- D'informer les usagers

Les « carte de bruits » produites sont disponibles en libre accès sur la plateforme de l'Etat, permettant d'identifier les zones et de quantifier les populations exposées à des niveaux sonores élevés, et de permettre ensuite aux collectivités de mettre en œuvre des mesures pour diminuer cette exposition.

Les PPBE recensent l'ensemble des mesures que les gestionnaires d'infrastructures s'engagent à mettre en œuvre. A titre d'exemple pour le réseau routier :

- La réfection des chaussées,
- La réduction de la vitesse,
- L'organisation de la circulation,

- La requalification des voies (installation de pistes cyclables et voies réservées au covoiturage).

En outre à l'été 2024, la DIRIF, gestionnaire de l'A86, a été saisie sur ces questions de niveau de bruit, notamment concernant les habitations situées à moins de 100m au nord de l'axe routier, pour lesquels la réglementation européenne exige la mise en place de mesures de réduction du bruit, si les mesures démontrent une pollution sonore supérieure au seuil autorisé. Des études ont été menées en novembre 2024 et 2025 sur plusieurs logements, dont les résultats sont attendus par la ville.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

En 2024, le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Boucle Nord de Seine a été adopté, puis approuvé en délibération par le Conseil Territorial le 26 juin 2025.

Une enquête publique a eu lieu du 18 novembre 2024 au 11 janvier 2025. Le rapport de la Commission d'enquête comprenant son avis et ses conclusions motivées a été remis le 1er avril 2025. Le PLUI a été approuvé par le Conseil de Territoire du 26 juin 2025. Il est opposable à compter du 15 juillet 2025.

Les orientations d'aménagement et de programmation définies dans le PLUI visent à répondre aux enjeux de redirection urbaine, dévolution des modes de production en réponses aux diverses crises que traverses les villes actuelles : environnementales (érosion de la biodiversité, changement climatique et nécessaires adaptations de nos villes pour en assurer la résilience), du logement (avec la croissance de la population, une baisse du nombre de logements disponibles et un ralentissement du rythme de production de nouveaux logements, la crise foncière, liée à la tension des marchés et à la nécessité de préserver les sols vivants) et les crises sanitaires (liées à la croissance des pollutions et à leurs impacts sur la santé).

Ainsi, le PLUi souhaite dessiner la ville de demain de manière plus vertueuse, en se focalisant sur 4 thématiques :

- « Renouer avec la Seine » pour valoriser le paysage et les usages du fleuve
- « Préserver les trames environnementales » pour maintenir et recréer les différentes trames nécessaires à la biodiversité et renforcer les services rendus par la nature en ville
- « Apaiser les mobilités » pour favoriser les mobilités durables
- « Favoriser la durabilité des constructions » pour limiter l'impact du secteur de la construction et assurer les qualités environnementales et le confort d'usage des constructions

Faits marquants 2025 :

- Une première présentation auprès des élus a été réalisée, puis auprès des différents services des villes, afin qu'ils s'approprient ce nouvel outil
- La première année a permis de s'approprier l'outil et de vérifier son applicabilité sur les projets de terrain

En projet pour 2026 :

- En 2026, les services ont été invités à présenter les modifications nécessaires dans le cadre de leurs projets, si des évolutions ont été constatées sur les projets, ou que certaines dispositions ont été constatées inadéquates
- Mise à jour des annexes du PLUI arrêtées en février 2026

Pollution de l'air

Faits marquants 2025 :

- Déploiement du plan d'action pour améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements publics dits sensibles et renforcement du suivi en lien avec la nouvelle réglementation : relevés dans tous les établissements scolaires et petite enfance de la ville, formation et sensibilisation du personnel exploitant – démarrage d'un marché de 4 ans pour améliorer la qualité de l'air intérieure

- Déploiement des restrictions d'accès aux zones à faibles émissions (ZFE) pour les véhicules de critère

En projet pour 2026 :

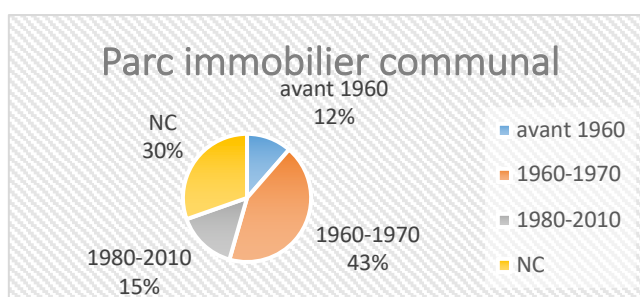
- Suite aux annonces fin 2025 d'une possible suppression des Zones à Faibles Emissions, la ville se tient en attente de l'évolution de la législation.
- Poursuite du plan d'action pour améliorer la qualité de l'air intérieur des espaces publics dits sensibles dans le cadre du marché notifié en 2025

Pollution visuelle

Le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal), adopté en 2022 a été modifié le 26 juin 2025. Ce règlement permet de régir les différentes règles relatives aux enseignes publicitaires des commerces ; Ces enseignes doivent faire l'objet d'une demande préalable, dans l'objectif de limiter la pollution lumineuse, mais également sonore, qui pourrait nuire au cadre de vie et à la tranquillité des habitants.

5. En optimisant les équipements publics

La Collectivité gère et entretient les bâtiments communaux dont font parties les équipements sportifs, culturels, de la petite enfance, les groupes scolaires, l'Hôtel de ville, le centre administratif ou encore le centre technique municipal.



Le parc immobilier est mixte, composé d'un patrimoine ancien consommateur d'énergie (environ 40%) et d'un patrimoine plus récent, construit après l'apparition des premières réglementations thermiques en matière de bâtiments.

Pour réduire les consommations de fluides, la Ville poursuit depuis quelques années la mise en place d'éclairage LED et de détecteurs de mouvement.

Faits marquants 2025 :

Différents travaux de rénovation :

- Livraison des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments de Jules Verne (écoles et gymnase) en vue de réaliser des travaux les années suivantes
- Installation d'un nouveau groupe froid à l'EPB Pierre Brossolette
- Remaniement du poste HTA/BT Nacache
- Livraison du funérarium suite à la rénovation thermique
- Démarrage des travaux de réhabilitation de la Ferme Bd Gallieni, afin d'y installer un restaurant et une épicerie
- Poursuite des travaux de la nouvelle halle de marché, démarrés en mai 2023, et intégrant des objectifs de constructions durable
- Lancement des travaux de réhabilitation du centre administratif
- Poursuite de l'étude pour créer la maison de la vie des associations
- Déploiement d'aérothermes sur le gymnase du groupe scolaire Jules Vernes
- Poursuite de l'optimisation du matériel de chauffage existant : changement des pompes par des pompes à débit variable, mise en place de sondes extérieures, capteurs de débit, etc.

Pour le suivi et l'optimisation des consommations énergétiques :

- Déclaration des consommations énergétiques des bâtiments de plus de 1000 m² dans le cadre du décret tertiaire avec l'objectif de réduire leurs consommations énergétiques (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050)
- Poursuite des audits techniques et énergétiques sur différents bâtiments pour mettre en place des actions de réduction des consommations les plus adaptées : le Mont Saxonnex, centre sportif Philippe Cattiau, groupe sportif Jules Vernes et hôtel de ville, et pré diagnostic : centre Kessel, crèche Les moussaillons, Centre Technique Municipal, EPB Pierre Brossolette, groupe scolaire Coubertin, Gymnase Schwartz, IFOQ, maternelle Delaunay, maternelle Perrault, nouveau monde, parking îlot du Mail, salle des fêtes, et salle Malraux. Formalisation des plans d'action pour chaque bâtiment audité
- Participation au programme Advizeo proposé par la Métropole du Grand Paris afin de suivre les consommations énergétiques des bâtiments et de pouvoir proposer des améliorations dans le cadre d'un plan d'action

En projet pour 2026 :

- Livraison des travaux de rénovation du centre administratif
- Réhabilitation de la crèche Farandole
- Démarrage des travaux de réhabilitation / extension du gymnase Cattiaux
- Livraison du centre administratif
- Remplacement de 2 chaudières à condensation de l'EPB Pierre Brossolette en remplacement des 3 anciennes chaudières, permettant d'optimiser les coûts d'énergie à hauteur de 32%
- Installation de 2 compteurs événementiels de 250 kW_a aux abords de la Mairie
- Poursuite de la rénovation des équipements de la collectivités

Les énergies renouvelables

La ville dispose d'un ensoleillement qui serait favorable à l'installation de panneaux solaires, et d'un potentiel pour la géothermie soutenu par des aquifères profonds et superficiels. Des projets sont actuellement en réflexion.

Villeneuve Energie Nouvelle (VEN), filiale du groupe QUODAM (SEM de Villeneuve-la-Garenne) porte un projet de géothermie. VEN est aujourd'hui propriétaire du réseau de chaleur qui chauffe l'équivalent de 2 000 logements dans le quartier Jean Moulin, réseau de chaleur urbain alimenté en gaz.

VEN travaille actuellement à la mise en place d'une centrale géothermique visant à exploiter la chaleur d'une nappe située à 1,6 km de profondeur, le Dogger. Ce dispositif, couplé à de puissantes pompes à chaleur, permettra d'étendre le réseau de chaleur aux autres quartiers de la ville et de produire du chauffage issu des énergies renouvelables à plus de 70%.

En 2025, la liste des bâtiments qui seront alimentés par la centrale a été établie, et les études sont en cours. Le démarrage des travaux est prévu en 2026 avec la création de la centrale et le forage du puit de géothermie. La mise en service est prévue pour 2027.

Zones d'Accélération des énergies renouvelables

Dans le cadre de la loi APER et accompagnée par l'EPT Boucle Nord de Seine, la Ville a identifié des Zones d'accélération pour les énergies renouvelables, en distinguant le déploiement de la chaleur renouvelable qui inclut la chaleur fatale, la géothermie et la biomasse et le déploiement du solaire photovoltaïque en toitures et sur ombrières.

6. En accompagnant la transition de l'habitat

Le parc de logements de la ville est vieillissant, plutôt déséquilibré, avec une surreprésentation du parc social, et spécialisé en termes de peuplement avec l'accueil de ménages à faibles ressources. Face aux dégradations de l'habitat, à la précarisation, notamment énergétique, grandissante des occupants et aux ségrégations, les acteurs du logement s'impliquent fortement.

Faits marquants 2025 :

- Lancement du suivi-animation du Plan de sauvegarde de la copropriété Îlot du Mail en mars 2025, en partenariat avec l'Anah et l'EPT, avec l'objectif de redresser la copropriété (amélioration du fonctionnement, de la gestion, et des impayés, définir et réaliser un projet de travaux ...).
- Dans le cadre du fonds d'aide à la résidentialisation des copropriétés, créée en 2023 par la commune, une seconde commission s'est réunie en juillet 2025 pour examiner deux dossiers de subvention. Une copropriété et une ASL ont donc pu être soutenues financièrement par la ville grâce à ce fonds.
- En juillet 2025, un forum de l'habitat a été organisé à Colombes par l'EPT et les 7 communes membres.
- En septembre 2025 lors de la Semaine Bleue, en lien avec le CCAS, l'association Soliha a tenu un stand permettant de communiquer sur les permanences et un camion truck était présent afin de mettre en avant les aménagements possibles pour adapter son logement au vieillissement et/ou au handicap.
- En décembre 2025, une balade thermique sur une copropriété de la ville a été organisée. Toutes les copropriétés de la Ville et du territoire de l'EPT BNS étaient conviées. Cette visite sur site s'est poursuivie en mairie par une présentation et des échanges questions/réponses sur la rénovation énergétique en copropriété.
- Dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, la ville a continué à rencontrer les bailleurs sociaux pour analyser l'état du bâti et les projets de réhabilitation, notamment sur le volet énergétique. Les premières rencontres ont commencé en 2024 pour accompagner les bailleurs vers une politique de rénovation progressive du bâti
- Un projet de réhabilitation est toujours en cours sur La Redoute : les travaux de réhabilitation ont été lancés fin 2025.
- La Caravelle : poursuite des études relatives au programme de travaux de réhabilitation avec isolation par l'extérieur

Depuis 2021, sous l'impulsion de l'EPT, un guichet unique a été mis en place pour accompagner les habitants dans leurs démarches d'amélioration de leur logement, notamment en matière d'économie d'énergie ou d'adaptation. Les copropriétés peuvent également bénéficier de ce dispositif. Des permanences, des visio ou des visites conseil sur site sont assurées par l'association SOLIHA sur rendez-vous.

En projet pour 2026 :

- Poursuite du dispositif opérationnel du Plan de Sauvegarde, en lien avec le NPNRU.
- Réhabilitation de la résidence de « La Redoute » par le bailleur Seqens, avec notamment l'isolation thermique par l'extérieur, réfection de l'étanchéité des bâtiments, la rénovation des logements, le réaménagement des espaces extérieurs... Les travaux démarrés en 2025 se poursuivront par des aménagements dans les parties communes jusqu'à la fin de l'été. Puis à partir de cet automne, les travaux sur les espaces extérieurs de cette résidence seront entrepris pour une issue prévue en janvier 2027.
- Réhabilitation de la Caravelle (Hauts de Seine Habitat) : réalisation des études en 2026 concernant le bâtiment D (allée Saint Exupéry) avec un lancement prévisionnel des travaux en 2027
- Poursuite du programme de l'EPT, en lien avec les communes, d'une dizaine d'ateliers autour de la rénovation énergétique et de l'adaptation à destination des habitants du territoire de Boucle Nord de Seine
- Maintien du fonds de résidentialisation des copropriétés et examen des potentiels dossiers.
- Dans le cadre du service public Renov' Habitat (SPRH) mis en place en 2025, un volet facultatif a été initié par l'EPT en 2026, en lien avec les communes, pour permettre l'accompagnement gratuit de copropriétés et de ménages qui souhaitent réaliser un projet de travaux.
- En lien avec le CCAS, l'association Soliha pourra être mobilisée pour tenir des stands lors du forum dédié aux seniors (avril 2026) et de la journée d'accès aux droits (mai 2026).
- Lors de la Semaine Bleue, en octobre 2026, une nouvelle mobilisation du truck adaptation suivie d'une conférence pourrait être organisée.
- Organisation de la 2ème édition du forum de l'habitat en lien avec l'EPT et les communes du territoire.

Lutte contre l'habitat indigne et autres nuisances

La Ville veille au respect de la réglementation concernant l'état de l'environnement ayant un impact sur la santé des habitants et développe des actions de lutte contre l'habitat indigne. Ainsi, **en 2025, 178 plaintes liées à l'hygiène de l'habitat ont été reçues**. Elles ont permis d'établir **88 constats d'indignité suivis de mises en demeures en vue d'une mise en conformité des logements et 3 arrêtés d'insalubrité et d'urgence sanitaire**. Dans le même temps, **46 certificats d'hygiène et de salubrité ont été délivrés**.

De plus, la Ville a mis en place sur 3 périmètres denses en logement indigne la disposition dite du "Permis de louer" qui subordonne la location d'un bien à l'obtention d'une autorisation du Maire, en garantissant la conformité au Règlement Sanitaire Départemental. **En 2025, 13 arrêtés autorisant la mise en location ont été délivrés sur 27 demandes**.

En complément des nombreuses interventions, **au nombre de 240 en 2025 pour des traitements préventifs et sur sites infestés** (guêpes, frelons, cafards, rongeurs, pigeons, moustiques, animaux morts), la ville assure 6 campagnes annuelles de dératisation dans les espaces verts et de désinsectisation dans les bâtiments accueillant du public.

Depuis décembre 2025, la régulation de prolifération des chats errants sur le territoire est un nouvel axe d'intervention bordé par une convention entre **la Ville et l'association YOCARE**. Elle fait l'objet de **campagne de sensibilisation sur les médias de la ville en amont** et elle œuvre au bien-être animal et à celui des habitants par la stérilisation et le recensement des chats sur le territoire. Depuis la mise en place de la convention **12 chats ont été stérilisés, 6 ont été remis sur site et 6 ont été accueillis en famille d'accueil**.

Une formation sur la légionellose a été dispensée à **des agents de la ville** par l'ARS Ile-de-France, pour mieux cerner les enjeux, l'installation et la régulation de la légionellose dans les équipements municipaux.

Un dispositif de lutte contre les moustiques tigre a fait l'objet **d'une campagne annuelle d'avril à octobre** est reconduit depuis 2024 sur l'ensemble du territoire et dans les établissements communaux. Une **soixantaine de pièges pondoirs** est placée après une étude de terrain, rajustée chaque année pour capturer les moustiques tigre et limiter la propagation de ces vecteurs de maladies.

Eclairage :

Villeneuve-la-Garenne possède un patrimoine d'éclairage public de 2 360 points lumineux.

En 2018, le marché public Eclairage Public a été renouvelé pour 8 ans, avec des objectifs d'optimisation des éclairages (mise en LED des lanternes), de réduction de la dépense énergétique, de rénovation des installations vétustes, de pérennité des installations et de garantie de leur parfait fonctionnement.

Faits marquants 2025 :

- Poursuite de la mise en LED sur l'avenue Paul Herbé (6 points lumineux), ainsi que sur les candélabres entre les rues Paul Herbé et l'avenue Jean Moulin
- Achat de deux nouveaux panneaux radar pédagogiques solaires suite à l'achat des deux premiers en 2024

En projet pour 2026 :

- Poursuite de la mise en LED

3. L'animation du territoire, support d'éducation au développement durable

A travers l'éducation et la santé

ODD
4

1. Petite enfance, enfance et jeunesse

Petite enfance :

Pour la Petite Enfance, la Ville renforce progressivement l'offre multi-accueil (crèche et halte-garderie) afin de répondre aux attentes des parents. Le tri sélectif a été déployé sur l'ensemble des établissements Petite Enfance. D'autres actions sont également menées : le matériel éducatif, les produits et les textiles utilisés sont Eco labellisés ou certifiés Bio ; lors des événements, sont utilisés des gobelets en carton recyclable et des couverts en bambou.

Faits marquants 2025 :

- La nature au plus près des enfants : mise en place du projet jardinage "Crèche et RPE fleuris".
- Des bulbes et du terreau sont fournis par les services techniques de la ville au printemps.
- Aménagement d'un jardin partagé RPE et à la crèche le chat botté, du cabanon, aménagé comme une petite maison en extérieur (récupération d'ustensiles de cuisine etc)
- Partenariat avec le service propreté de la ville pour travailler sur le tri des déchets enfants et adulte
- Achat d'un appareil désinfectant pour tous les EAJE pour nettoyer les jeux et jouets
- Achat d'un lave-vaisselle pour laver les biberons (économie d'eau)

En projet pour 2026 :

- 2025-2026 : Tri des déchets au quotidien au RPE et le vendredi avec les enfants et les AM dépôt des déchets dans le bio seau au composteur de la rue des anciennes écoles
- 2025-2026 : Fréquentation de la ferme et du jardin pédagogique du parc Chanteraines
- 2026 : Jeux sur le tri des déchets co animé au RPE avec le partenaire O2 organisme de service à la personne
- Application de la loi Egalim achat de vaisselle des enfants en inox pour l'ensemble des EAJE

Ecoles :

L'éducation nationale impulse une forte orientation développement durable à toutes les écoles de la commune, via l'accompagnement, l'organisation de temps forts, mais également via la poursuite des objectifs de labélisation des établissements. Dès 2022, l'inspectrice a sollicité les écoles en les questionnant sur leurs démarches environnementales déjà en place, et a commencé à lancer la démarche de labélisation E3D, **École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable**, développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

Faits marquants 2025 :

- Obtention du label E3D par le collège Manet
- Obtention de la labélisation E3D de territoire, valorisant le travail de l'ensemble des établissements sur une thématique commune, la cohérence du territoire, et le travail inter-degrés entre les classes de différents niveaux
- Collaboration entre les écoles et la Mairie à l'occasion de la fête de la nature : animation devant les parvis de la Mairie, devant les écoles et à la bibliothèque, et visite guidée du parc des Chanteraines organisée par les éco-délégués, à la découverte de la nature en ville
- Organisation du forum des éco-délégués au collège Pompidou en octobre, l'occasion pour chaque école de présenter les travaux et projets travaillés durant l'année en matière de développement durable
- Rénovation énergétique de l'école Jules Vernes B

- Transformation de la cour de l'école maternelle Coubertin en cours Oasis en concertation avec les équipes scolaires et périscolaires
- Toutes les classes de primaires volontaires ont été invitées à naviguer sur le Marie-Louise

En projet pour 2026 :	
	• Poursuite de la rénovation énergétique de l'école Jules Vernes B • Lancement des travaux pour la nouvelle école Jean Moulin • Navigation sur le Marie Louise pour toutes les classes volontaires • Poursuite des animations inter-écoles et Mairie dans le cadre de la labélisation E3D

Accueils périscolaires :

Les espaces scolaires sont également fortement investis par les équipes d'animateurs de la ville, qui y accueillent les enfants lors des temps périscolaires, et proposent de nombreuses activités visant à les sensibiliser au développement durable :

- Tri des déchets alimentaires et non alimentaires, réalisé quotidiennement par les enfants dans tous les accueils de loisirs maternels.
- Campagne de pesée des déchets alimentaires, effectuée avec la participation des enfants afin de les sensibiliser au gaspillage dans tous les accueils de loisirs.
- Récupération de contenants plastiques pour leur donner une seconde utilité lors de différentes activités dans les accueils de loisirs à Charles Perrault, Jules Verne et Jean Jaurès.
- Installation de poubelles vertes dans toutes les classes et salles périscolaires afin de récupérer les chutes de papier, à Charles Perrault.
- Sensibilisation à l'extinction des lumières après utilisation des salles par les enfants, à Charles Perrault.
- Récupération de l'eau non utilisée à la cantine, collectée après le temps du midi puis stockée dans un récupérateur pour arroser le potager à Jean Jaurès.
- Mise en place d'un compost pour les épluchures de fruits, utilisé ensuite comme engrais naturel à Jean Jaurès
- Construction d'une serre à partir de matériaux recyclés, à la maternelle Jean Moulin
- Plantation de bulbes en collaboration avec les équipes éducatives de l'Éducation nationale, à Jean Moulin maternel et à Charles Perrault.
- Projet Potager dans des bacs hors sols de fruits, légumes et aromates, dans les accueils Charles Perrault et Jean Jaures

Cité éducative :

La Ville de Villeneuve-la-Garenne a été labellisée **Cité éducative** en 2022. Ainsi depuis quatre ans, les acteurs de l'Éducation Nationale, de l'État et de la Ville travaillent de concert afin de contribuer à l'épanouissement et à la réussite des jeunes villénogarennois et villénogarennoises de 0 à 25 ans.

Depuis sa création, la Cité Educative de Villeneuve-la-Garenne fait partie intégrante du **Projet Educatif de Territoire** (PEDT) porté par la Ville. En renouvellement en 2026, le PEDT est le référentiel du droit commun : il décline la politique éducative du territoire et mobilise l'ensemble de ses acteurs autour d'axes communs.

Le PEDT et la Cité éducative constituent des ressources mutuelles qui favorisent la continuité du parcours de l'enfant et du jeune. On retrouve ainsi dans le PEDT plusieurs axes stratégiques qui convergent avec ceux de la Cité Educative, tels que l'investissement auprès du public de 0 à 25 ans ; l'intérêt d'une alliance éducative sur le territoire et de la coéducation, en associant notamment les parents à la démarche ; la priorité donnée à la continuité éducative entre la Ville et les autres acteurs éducatifs tels que l'Education Nationale ou les acteurs associatifs ; ou encore l'éducation informelle, dans la mesure où la Cité Educative s'attache à soutenir des projets innovants allant en ce sens : projets sportifs ou culturels mis au service des compétences psychosociales, séjours divers, ateliers de prévention, interventions visant à développer la citoyenneté des jeunes, etc.

Faits marquants 2025 :

- Renouvellement du label Cité Educative et nouvelle stratégie inscrite dans la convention triennale 2025-2027 (appui sur enseignements tirés de l'évaluation et sur diverses remontées des partenaires collectées lors de temps de concertation)
- Différentes démarches engagées dans le cadre de la Cité Educative :
 - Ouverture de la démarche vers les parents (via parents d'élèves élus)
 - Maintien des trois priorités définies en 2024 : acquisition des savoirs fondamentaux, développement des compétences psychosociales, prévention des violences et ajout d'une quatrième priorité : l'accompagnement du parcours des enfants et des jeunes
 - Pour répondre à une demande sur la lisibilité et la visibilité de la Cité Educative : création d'une identité visuelle ; communication sur les réseaux sociaux et dans le magazine municipal
- Lancement d'un appel à projets Cité Educative annuel, lequel a abouti au financement de 52 actions à destination des jeunes du territoire :
 - Accroissement du nombre de projets déposés et soutenus par rapport aux années précédentes
 - Diversification du profil des porteurs de projets : davantage d'enseignants et de parents se sont intégrés à la démarche

En 2026, plusieurs perspectives sont envisagées pour la Cité Éducative et le PEDT de Villeneuve-la-Garenne.

- Cité Educative :
 - Concentrer la programmation autour d'actions structurantes et partenariales
 - Instruire les projets en équipe élargie
 - Mobiliser la co-construction comme critère majeur d'éligibilité des actions
 - Réunir un groupe de travail Petite Enfance pour aborder les enjeux autour des 0-3 ans
 - Poursuivre le travail engagé auprès du comité des parents
 - Organiser une réunion de rentrée à destination des nouveaux acteurs du territoire pour les intégrer à la démarche Cité Educative
- Renouvellement PEDT :
 - Animation d'espaces de concertation interprofessionnels (animateurs, ATSEM, professionnels de l'Education Nationale) autour des quatre valeurs éducatives prioritaires pour la Ville : alliance et cohérence éducative ; socialisation et citoyenneté des enfants et des jeunes ; épanouissement des enfants et des jeunes ; équité entre tous les enfants et jeunes, notamment sous le prisme de l'égalité filles-garçons.
 - Concertation auprès des parents d'élèves
 - Rédaction du nouveau PEDT d'ici décembre 2026

Quelques exemples d'actions soutenues par la Cité Educative :

Projet d'accompagnement à la parentalité	Association de parents d'élèves J'M au Cœur de l'Enfant	A destination des enfants et parents de l'école Jean Moulin B : ludothèque et soirées jeux de société animées par une structure spécialisée pour encourager l'apprentissage par le jeu et renforcer les liens familiaux ; Ateliers-formations-rencontres pour outiller les parents sur la gestion du quotidien, les écrans et le dialogue avec leurs enfants ; Aborder des questions de parentalité lors de groupes de parole animés par une psychologue clinicienne
Permanences de coaching en réussite scolaire au collège	Coach V. Pasquet / en partenariat avec le collège Pompidou	Accompagnement de type coaching personnalisé pour les collégiens, en complément de l'école, pour aborder leurs difficultés (relationnelles, performances scolaires). L'accompagnement vise à identifier les blocages des élèves et à mobiliser leurs ressources pour y remédier, avec des exercices entre les séances. La fréquence s'adapte aux objectifs de chacun.
PEACE – projet de renforcement des CPS pour les classes de CE1	Intervenante de l'association AMLE / en partenariat avec l'école Jules Verne B	Programme qui s'inscrit dans la politique de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire auprès des CE1 : développement des compétences psychosociales des élèves ; instauration d'une culture de bienveillance et développement d'outils pour prévenir le harcèlement et améliorer le climat scolaire. 10 thèmes abordés en séance hebdomadaire (attention au corps, gestion des émotions, confiance en soi, écoute, altruisme, etc.).
LSF et Handisport à l'école Coubertin A	Enseignantes de l'école / partenariat avec des associations du territoire (sport et handicap)	Cycles de handisport et ateliers de langues des signes avec des classes d'élémentaires (dont Ulis) Situations de handicap abordées diverses et variées. Elèves bénéficiaires sensibilisés à différents handicaps ; apprennent une nouvelle langue et de nouvelles pratiques sportives, ont des billes pour communiquer avec les enfants non-verbaux de l'école, développent leur empathie, bienveillance et entraide ; Peuvent réinvestir ces connaissances dans la vie courante.
Eveille ton potentiel	Association Belle Etoile / partenariat avec la Direction de la Tranquillité Publique	Programme éducatif qui répond aux défis sociaux, culturels et éducatifs rencontrés par les jeunes de 16 à 25 ans, ainsi accompagnés sur différents "modules thématiques" : justice, police, rixes, double-culture, éducation financière, médias, etc, animés par des experts. Format : intervention de 2 à 3h alliant apport théorique, ateliers pratiques, débats et mises en situation, donnant lieu à un espace d'échange ouvert et bienveillant au sein duquel les jeunes s'expriment librement.
Réussite des élèves allophones et intégration de leurs familles	MJC / en partenariat avec section UPE2A du collège Manet et dispositif OEPRE	Projet d'inclusion pour enfants et familles primo-arrivantes et/ou allophones : apprentissage de la langue française et échanges interculturels par le biais de l'art et de la gastronomie (fabrication de pain, rencontre avec un chocolatier, visite de marchés, concours de pâtisserie, etc.). Partenariat avec le Musée du Quai Branly pour explorer les traditions culinaires du monde, tout en pratiquant le français.
Elaboration d'un guide d'accompagnement à l'entrée en 6e	Troïka de la Cité Educative / partenariat avec les éditions Génépi	Dans le cadre de la stratégie de renouvellement du label Cité Educative (2025-2027), un nouvel axe dédié à l'accompagnement du parcours des jeunes a été érigé en priorité. Les périodes de transition, notamment CM2-6e, peuvent être sources de décrochage ou poser certaines difficultés d'adaptation. Un guide personnalisable a donc été co-construit avec les éditions Génépi et les équipes éducatives du territoire. Il sera distribué à tous les élèves de CM2 de Villeneuve-la-Garenne en juin 2026.
Séjour Camp+ lycéens (fil rouge éducation aux médias) et mentorat collégiens	Association Camplus / en partenariat avec les établissements scolaires	Le programme « CAMP+ Lycéen-Collégien » accompagne 20 jeunes à travers des pédagogies innovantes, mêlant mentorat par les pairs, apprentissage actif et immersion en séjour, avec un fil conducteur axé sur les médias et l'esprit critique. Le parcours s'articule en quatre temps : un séjour immersif d'une semaine encadré par des mentors issus de milieux similaires, suivi de séances de mentorat individuelles et collectives sur plusieurs mois. Les lycéens sont ensuite formés au mentorat (incluant des modules sur les violences sexistes, les discriminations ou la laïcité) avant de mentorer à leur tour des collégiens de 3e, pour les préparer à l'entrée au lycée.

La Fabrik :

A la Fabrik, le service Jeunesse accompagne les jeunes impliqués sur les questions d'écologie pour mener des actions spécifiques. En 2025, dans le cadre de la Fabrik'culture, plusieurs évènements ont été proposés :

- De janvier à juin, des ateliers de sensibilisation ont été menés avec deux classes de chaque groupe scolaire allant du CP au CE2, qui ont été reçues une fois par mois pour des animations de découvertes natures et de sensibilisation au développement durable.
 - Ces ateliers ont suivi une chronologie pédagogiques partant de l'aide au défrichage d'une zone du jardin, à la création d'un potager : ateliers semis, plantation carotte, aromates, tomates, salade, etc. jusqu'à la récolte des en juin.
 - D'autres animations ont été proposées durant ces séances, autour du poulailler par exemple, où les enfants ont pu aider au nettoyage, au ramassage des œufs, à nourrir les poules.
 - Enfin, les ruches de la Fabrik ont été un support pédagogique pour découvrir le fonctionnement de la ruche en tant que petit modèle de société, le rôle de la Reine, les pontes, les naissances etc.
- Deux récoltes de miel ont eu lieu cette année : fin mai (100kg de miel d'acacia), puis en juillet (100kg de miel de tilleul). Cette deuxième récolte a été l'occasion d'organiser la fête du miel, qui a accueillie des animations en lien avec l'apiculture et l'extraction du miel, des stands, des animations autour de la cire, et des dégustations (3ème édition) à destination de tous les publics.
- Le miel de la Fabrik a de nouveau été récompensé par une médaille de bronze catégorie « miel toutes fleurs liquide récoltées en été » lors de la 6^e édition du concours des miels métropolitains, organisé par la Métropole du Grand Paris. Ce qui monte le palmarès de La Fabrik à 3 médailles en 4 participations au concours. Le Maire adjoint à la jeunesse avait pu participer à la cérémonie de remise des prix, lors du salon international de l'agriculture, en février 2025.
- Les moutons et le poulailler sont un réel support d'échange avec les jeunes. Cette année, avec la bergère, des ateliers de sensibilisation autour du développement durable ont été proposés, notamment lors de la fête du miel. Au quotidien, des jeunes participent à l'entretien du poulailler (nettoyage, nourriture, récolte des œufs).

En projet pour 2026 :

- Renouveler les évènements proposés par le service Jeunesse
- Mettre en place un parcours de visite de la Fabrik'ulture (poulailler, potager, ruches) pour les scolaires et le tout public, avec l'objectif de promouvoir le développement durable et de sensibiliser la population.
- A partir de la rentrée, les enfants des primaires participeront de nouveaux aux ateliers poulailler, potager, découverte des ruches et sensibilisation à l'environnement et le développement durable.
- Fête du miel et animations ponctuelles avec l'apiculteur tout au long de l'année
- Un séjour chez l'apiculteur de 2-3 jours est prévu sur un week-end avec un petit groupe de 7 jeunes de la ville, permettra de découvrir entre avril et mai, la vie de la ruche
- En 2026 : un lien avec la ferme pédagogique a été créé pour que les moutons de la ferme viennent pour tondre la pelouse, à la place d'un prestataire. Le lien local sera à partir de 2026 développé, ce qui permet également de créer du lien avec la ferme.

2. Restauration collective

Depuis 2021, la Ville adhère au SYREC (Syndicat Intercommunal de Restauration Collective), notamment pour

aboutir à 3 objectifs : l'amélioration de la qualité des repas, une plus grande réactivité, l'adaptabilité aux normes sanitaires et environnementales.

Outre la proximité géographique, le SYREC ainsi que les restaurants communaux des 4 villes sont labellisés en Cuisine Ecocert niveau 1, traduisant les engagements en faveur du bio, du local, du sain et du durable. Le SYREC s'engage, entre autres, à valoriser les circuits courts et les produits locaux ou régionaux et de saison, à intégrer un minimum de 20% des composantes bio (25-30% sont aujourd'hui atteint à Villeneuve-la-Garenne), au moins 1 composante bio et local par mois, à trouver des leviers contre le gaspillage alimentaire (un groupe de travail spécifique a été créé en 2022), à supprimer totalement le plastique.

L'entretien des bâtiments par des produits majoritairement écolabellisés est favorisé dans le nouveau marché passé en 2023, l'utilisation de vaisselle jetable limitée, et le plastique supprimé au profit de gobelets en carton recyclable, de couverts en bambou, d'assiettes compostables...

Faits marquants 2025 :

- Le dispositif petite faim / grande faim a été déployé dans les offices.
- Mise en place de la formation Animassens auprès d'une 15aine d'agents d'animation, avec l'objectif d'avoir un éducateur du goût dans chaque groupe scolaire.
- Visite des parents d'élèves élus permettant d'avoir leur retour sur la qualité de la restauration.
- Charte de de partage des locaux validée et approuvée.
 - Des mesures de bruit ont été réalisées par la chargée de prévention. Une première livraison de panneau anti-bruit a été faite sur Coubertin, suivi par le lancement d'une phase d'expérimentation.
 - Fin des fromages individuels sous vide qui ne sont pas appétissants. Remplacement par du fromage à la coupe.

Ateliers ANEJG programmés :

- Bar à épices déployé à Jean Moulin (poivre, ail, fines herbes, paprika)
- Visites des offices par les parents
- Repas dans le noir (dans le cadre d'une sensibilisation au handicap) : amenant les enfants à manger davantage car ils goûtent plus facilement, chaque mercredi.
- Table de troc
- Petite faim / Grande faim
- Réutilisation des fruits

En projet pour 2026 :

- Poursuite des actions menées avec le SYREC

3. Séniors et solidarités

Le Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve la Garenne intervient au plus près des administrés dans le cadre de la mise en place de la politique sociale municipale confiée par la Ville, en direction des familles, des personnes isolées, des séniors et des personnes touchées par le handicap.

Pour les Séniors, qui représentent environ 18% de la population Villénogarennoise, le CCAS mène des actions afin de les accompagner et lutter contre l'isolement (organisation de la Semaine Bleue, distribution des coffrets de Noël, banquet d'automne...).

Un Conseil des Sages, instance consultative de réflexion, de concertation et de proposition, représentant les séniors de la ville, a été installé fin 2022 et travaille activement avec le CCAS.

Au quotidien, le CCAS vient en aide aux plus fragiles.

Faits marquants 2025 :

L'année a été marquée par de nombreux événements ayant permis de réunir les seniors au fil des mois :

- Janvier : la fête des générations qui réunit seniors et jeunesse autour d'un événement intergénérationnel convivial permet de créer des transferts de savoirs
- Chaque année, La Guinguette des seniors est organisée au mois de juin. Pour la 2nd fois cet événement a eu lieu sur la péniche du Polpo à Levallois Perret. Un moment apprécié de tous les seniors de Villeneuve.
- Le 8 septembre, la journée du patrimoine portée par le Département (organisation et transports organisés par la ville) a conduit les seniors à Versailles
- Octobre : La semaine bleue, centrée autour de la sensibilisation et de l'accès à la culture pour les seniors, est un événement national organisé par tous les CCAS, et qui rassemble durant une semaine tous les retraités âgés de plus de 65 ans, résidant à Villeneuve-la-Garenne. Cette année, un forum « bien vieillir », un spectacle, des activités bien-être et nutrition, des ateliers numériques (création d'une messagerie etc.) ont été proposés.
- Deux déjeuners solidaires : « Sourires d'été » et « Sourires d'hiver », permettent aux seniors isolés de passer un après-midi agréable, porté par le Département (organisation et transports organisés par la ville). Cet été, les seniors ont pu bénéficier d'une invitation au restaurant pour un déjeuner estival festif à Meudon, et cet hiver, d'un gala au cirque Micheletty.
- Le Téléthon, a eu lieu cet année les 5 et 7 décembre au marché.
- Le traditionnel banquet de fin d'année a eu lieu au cirque Michellety
- La distribution des coffrets de Noël pour seniors au-dessus de 67 ans a été reconduite en décembre. Près de 1000 seniors ont pu bénéficier d'un colis.
- Le Café des seniors testé en 2024 a pu être perpétué sur l'année, avec le Conseil des Sages. L'idée est de pouvoir répéter cet événement en itinérance sur la ville.

En projet pour 2026 :

- Les travaux de la Maison des Seniors, lieu qui accueillera toutes les associations, le maintien à domicile, et plusieurs activités, vont se poursuivre sur toute l'année
- Poursuite des actions d'accompagnement des habitants, notamment des plus fragiles
- Renouvellement des événements traditionnels tels que les banquets, le « Thé intergénérationnel, le café des seniors avec le conseil des sages,
- Création d'un guide des seniors, réalisé par les seniors eux-mêmes, avec la volonté de lister tous les services utiles aux seniors présents dans la ville : médecins, infirmiers, commerces, point de justice, activités
- Diagnostic en marchant avec des seniors ayant la volonté de revoir l'accessibilité des seniors

4. Santé

La Ville de Villeneuve-la-Garenne est engagée depuis le 30 novembre 2021 dans un Contrat Local de Santé (CLS), signé avec la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Département des Hauts-de-Seine et l'Éducation nationale.

La mise en œuvre opérationnelle du CLS est pilotée par le CCAS, à travers la coordination Santé, Santé mentale et Handicap, en articulation avec les services municipaux et les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Les actions s'inscrivent dans les cinq axes structurants du CLS : offre de soins, enfance–jeunesse–parentalité, santé mentale, santé environnementale et autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap).

En matière d'offre de soins, la Ville poursuit un travail d'accompagnement et de structuration de l'exercice coordonné. Après l'ouverture de la Maison de santé Jean Moulin en 2023 et de l'Imagerie médicale boulevard Charles de Gaulle en juillet 2024, l'année 2025 a été marquée par l'ouverture de la MSP Orchidée en novembre 2025.

Par ailleurs, deux projets structurants viendront renforcer l'offre territoriale en 2026 :

- L'ouverture d'un centre d'imagerie à proximité de l'Hôpital Nord 92, prévue en mars 2026
- L'ouverture de la Maison de santé Nord, programmée pour avril 2026.

Ces projets participent à la consolidation d'une offre de soins de proximité, dans un contexte de tension démographique médicale.

Faits marquants 2025 :

En 2025, la politique municipale de santé s'est également traduite par un renforcement des actions de prévention et de coordination territoriale :

- Déploiement d'actions de dépistage et de sensibilisation (Mars Bleu, Juin Vert, Octobre Rose, Journée nationale de l'audition, santé bucco-dentaire, troubles du rachis, santé des femmes)
- Organisation de la Semaine de ma Santé, temps fort fédérateur mobilisant l'ensemble des services et partenaires ;
- Poursuite des actions de santé environnementale dans le cadre du PRSE 4 (polluants domestiques, économies d'énergie, qualité de l'air intérieur) ;
- Réalisation d'un Diagnostic Local de Santé et bilan du CLS afin d'objectiver les besoins et priorités du territoire.

La coordination avec la CPTS, le Pôle Social Départemental et les acteurs associatifs a été renforcée afin de fluidifier les parcours et améliorer l'accès aux droits et aux soins.

En projet pour 2026 :

- Consolider la prévention primaire et le dépistage précoce, en améliorant l'anticipation et la communication
- Renforcer la santé mentale et le soutien aux aidants
- Structurer davantage l'ingénierie territoriale (CLS, partenariats, suivi des indicateurs)
- Poursuivre le travail sur l'accessibilité aux soins et la coordination des acteurs

ODD
10

5. Handicap et accessibilité

La politique handicap et accessibilité s'inscrit dans un double cadre :

- L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), prorogé pour la période 2024–2027
- La Charte Handicap signée en 2024, élaborée en concertation avec les associations, les partenaires institutionnels et les usagers

L'Ad'AP fait l'objet d'un travail de consolidation méthodologique visant à garantir un suivi objectif des actions, une priorisation claire des ERP concernés et une coordination renforcée entre services techniques et CCAS.

En parallèle, la mise en œuvre de la Charte Handicap repose sur un plan d'actions transversal couvrant l'information, l'accessibilité, l'éducation, l'emploi, la culture, la vie sociale et la santé.

Le Pôle Handicap, ouvert en 2022 au 29 rue Édouard Manet, constitue un guichet unique d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap et leurs familles.

En 2024–2025, un travail de structuration approfondi a été engagé :

- Réalisation d'un état des lieux partagé avec les associations
- Elaboration d'un planning mensuel commun validé par le CCAS
- Clarification des usages des espaces et du cadre de fonctionnement
- Renforcement de la visibilité du dispositif (signalétique, programmation, outils de communication)
- Création d'outils de coordination et d'une adresse dédiée.

Plusieurs associations assurent des permanences régulières et des ateliers au sein du Pôle, contribuant à l'accompagnement des familles dans les démarches MDPH, le soutien aux aidants et l'animation d'activités adaptées. Le partenariat avec le Pôle Social Départemental est renforcé afin de faciliter l'accès aux droits et l'appui administratif.

En 2024, plus de 32 400 euros de subventions ont été attribués aux associations œuvrant dans le champ du handicap. Par ailleurs, le CCAS a mobilisé 8 033 euros d'aides facultatives pour soutenir des familles dans le financement de prestations spécialisées ou d'équipements adaptés.

Faits marquants 2024-2025 :

- La Semaine du Handicap et les actions de sensibilisation auprès des agents municipaux
- La mobilisation autour des journées nationales (Trisomie 21, Autisme)
- L'organisation d'un séjour de répit pour les aidants
- La tenue d'un forum du handicap réunissant 25 partenaires
- Des sorties accessibilité associant services techniques et associations Sortie sur l'accessibilité avec le service voirie (qui sera renouvelée au printemps 2025)

En projet pour 2026 :

- Remise en place et animation renforcée de la commission communale d'accessibilité
- Poursuite des sorties d'évaluation de l'accessibilité
- Renouvellement du séjour de répit et des actions en faveur des aidants
- Mise en place d'un plan canicule dédié aux personnes en situation de handicap, en complément du plan senior existant
- Consolidation des partenariats et poursuite de la structuration du Pôle Handicap

L'ensemble de ces actions vise à renforcer l'inclusion, sécuriser les parcours et garantir un accès effectif aux droits, aux services et aux équipements municipaux pour tous les habitants.

A travers la vie locale

1. Culture

Les Villenogarennois bénéficient d'une offre culturelle diversifiée déclinée dans les différents équipements de la Ville (centre culturel Max-Juclier, Cinéma André-Malraux, bibliothèque Aimé-Césaire, école de musique Claude-Debussy), avec la volonté de permettre à tous un accès à l'art et à la culture : spectacles en salle et dans l'espace public, expositions, films, conférences, lectures, ateliers, live sessions de musiques actuelles...

Villeneuve bénéficie également d'une salle de concert : scène actuelle, localisée dans l'Etablissement Pierre Brossolette, permettant d'accueillir 150 personnes, et proposant environ 4 concerts par an. Malgré la fermeture du théâtre et dans l'attente de l'ouverture d'une nouvelle salle, les spectacles de sont poursuivis à la salle Malraux et à la salle des fêtes

Faits marquants 2025 :

Les villénogarennois ont une fois de plus pu bénéficier d'une programmation culturelle très riche cette année, grâce à la venue de nombreux artistes, proposant à la fois des événements musicaux, humoristiques, artistiques, des conférences, des ateliers, des expositions... Parmi eux, on retrouve :

Une riche programmation de concerts :

- En janvier : Billie Brelok
- En février : Lucibema & l'école de musique : virtuose sur Vivaldi
- En mars : Le spectacle musicale Permis de reconstruire & David Walters
- En mai : spectacle musicale Conciliabule pour les petits

- En juin, la fête de la musique a été orchestrée sur 2 jours en extérieur par l'école de la musique qui a proposé plusieurs spectacles : 2 concerts le vendredi 20 (rencontre des harmonies entre VLG, Asnières, Ile Saint Denis et Gennevilliers) et samedi 21 : concert de l'école de musique, suivi de la classe des musiques actuelles de l'école de musique, puis à 21h un concert festif pour conclure.
- En juillet, la ville a proposé une soirée pour l'événement « Villeneuve Jazz »
- En septembre : Elliot Murphy, blues rock
- En octobre : Lubiana
- En novembre : Les Innocents
- En décembre : Hélène Sio & le Live Session de l'école de musique pour le concert de fin d'année

Des spectacles, des expositions et des animations :

- En février :
 - Kosh, un spectacle d'humour
 - Diego, seul en scène sportif (one man show théâtral)
 - Exposition « Chimères » de Christophe Faso
- Du 5 au 20 juin : Les talents de Villeneuve se sont exposés, avec notamment la participation des ateliers d'arts plastique et de Pape Teigne Diouf
- Les journées européennes du patrimoine ont été l'occasion de plusieurs animations au centre culturel :
 - Croisières sur la Seine
 - Visite de l'église
 - Balade urbaine
 - Exposition en lien avec les archives de la ville : histoire architecturale du 19^{ème} siècle à nos jours
- En octobre :
 - L'événement PODADA : Portes ouvertes d'atelier d'artistes, porté par l'EPT, et qui a notamment permis de rencontrer et de créer du lien avec les artistes nouvellement installés dans l'Atelier MU en face du Qwartz : un nouveau tiers lieux occupant une usine désaffectée
 - La fête de la science à la bibliothèque, ainsi qu'une exposition « Lumière sur femmes scientifiques », qui a notamment accueilli une conférence de Laila Messila, astro physicienne, venue parler des femmes dans le milieu scientifique
 - Spectacle Et toi tu Même
 - Spectacle Lennon et McCartney
- En fin d'année :
 - VoiE.X : Exposition de Sandra Reinflet en plein Air, dans les jardins du centre culturel, accompagnée de médiations avec les écoles, sur les artistes empêchés de créer dans leur pays
 - Spectacle Pirouette, la danse des quatre saisons pour les tous petits
 - Spectacle Darius en novembre pour la semaine du handicap
 - Spectacle Victor Hugoat

Des événements forts à la Bibliothèque :

- La science se livre, en février
- La « Semaine de ma santé » avec des ateliers scientifiques et des initiations au yoga
- La grainothèque et une bouturothèque, permettant aux beaux jours, de réalisation des plantations dans les espaces verts et bacs du jardin attenant, qui constituent un support pédagogique pour les enfants.

Le cinéma André-Malraux a quant lui continué à proposer une belle programmation tout au long de l'année, ainsi que plusieurs temps forts :

- Festival Telle femme tel film en mars
- Fête du court métrage en avril mai
- Fête de la musique en musique à l'honneur
- Festival du rire du 5 au 7 décembre
- Participation à la Semaine Bleue

Par ailleurs, la ville a continué à travailler sur des dispositifs de partenariats culturels :

- En février 2021, un jumelage culturel entre la Ville et le musée du Louvre a été conventionné pour une durée de 3 ans. Ce programme visait à réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales en favorisant la transmission des savoirs, l'expression des cultures à l'ensemble des populations, et le renforcement de la cohésion sociale.
Ce partenariat s'est clôturé le 31 décembre 2024, mais une rétrospective a eu lieu le 6 février 2025 sur les actions menées au cours des 3 années de partenariat.
- « Le Louvre en boîte » : un outil pédagogique qui avait été proposé par le musée dans le cadre de ce partenariat, et matérialisé par une malle itinérante composée de 5 tiroirs, correspondant chacun à une thématique (repas, animaux, portraits, le château/musée du Louvre...), et contenant des reproductions d'œuvres, des jeux, des activités manuelles, des cartes, des livres, a été laissé à la ville et continue de circuler.
- Suite à l'expérience réussie avec le Louvre, un nouveau Jumelage a été lancé pour une durée de 3 ans avec le Quai Branly, pour la période janvier 2025 – décembre 2027. Dès avril : des visites au Musée et des ateliers hors les murs ont pu démarrer, tels que ceux organisés avec le CCAS pour la semaine santé

En projet pour 2026 :

- Renforcement des liens avec la bibliothèque et le cinéma, notamment grâce au jumelage du Quai Branly, qui permet de créer un fil rouge dans la programmation et les événements proposés par ces 3 lieux culturels villenogarennais
- Exposition en avril des 31 photos du concours nature en Seine organisé en 2025 par l'EPT
- Exposition Jules Be Kuti en mai
- Renouvellement de tous les événements culturels annuels, notamment :
- « Les talents de Villeneuve s'exposent », avec les ateliers d'art plastiques et Frederique Nguyen Cao et Karine Laine
- Des spectacles, des concerts et des expositions, la fête de la musique, Villeneuve Jazz, le Village Olympique avec présence de la bibliothèque qui proposera des ateliers de lecture, et une participation du Quai Branly pour des événements le matin type ateliers ou séances de contes.

L'organisation de toutes ces actions est réfléchi pour réduire l'impact des activités du service, que ce soit concernant les repas des artistes, l'optimisation des cocktails des vernissages (traiteur local) ou la consommation énergétique des lumières des salles de spectacle (renouvellement en LED), la proximité des artistes (en majorité franciliens), la réutilisation d'exposition, l'accueil d'artistes « en série » ...

Pour permettre l'accès à la culture pour tous, les tarifs proposés sont adaptés, des spectacles vivants itinérants sont organisés dans les structures, les écoles, la programmation est en complémentarité avec celles des communes voisines...

Par ailleurs, la ville gère deux espaces dédiés à l'accueil des habitants, et favorisant les rencontres, qu'elles soient sociales, sportives, culturelles ou événementielles. Les différents services et associations de la ville se relaient pour animer ces lieux et y proposer un programme riche et complet tout au long de l'année.

La MJC Nelly Roussel est un Centre Social municipalisé, financé par la CAF, dont l'action va principalement toucher le nord de la ville, avec une offre d'accompagnement très ciblée : point justice, écrivains publics, permanence d'avocat généraliste, permanence d'associations pour des personnes victimes de violences, activités collectives, ateliers de cuisine, lutte contre la fracture numérique, accompagnements collectifs ou individuels, ateliers linguistiques pour les primo arrivants souhaitant se préparer au DELF en journée, en soirée et en week-end, sport et culture pour toutes les tranches d'âge, proposition d'activités à destination des familles... Un lieu permettant de rencontrer et d'accompagner les villenogarennais.

L'EPB Pierre Brossolette accueille quant à lui davantage une programmation événementielle et sportive, fortement animée par la MJC, mais également par les services jeunesse, sport et culture de la ville, ou encore par des associations.

2. Sports

Le service sport est en charge de l'animation sportive de la ville, avec l'objectif de favoriser l'accès au sport pour tous.

Fortement impliqués dans les écoles, les animateurs sportifs assurent l'enseignement des activités sportives aux scolaires, ainsi que l'organisation de plusieurs manifestations annuelles, telles que Mil'Pattes, ou encore les dispositifs « Savoir Rouler et à vélo » et « Savoir nager ».

Villeneuve-la-Garenne s'est inscrite dans le dispositif Savoir rouler à vélo avec l'objectif de permettre à tous les élèves sortant de primaire de savoir rouler en toute autonomie avant l'entrée au collège. Ce dispositif concerne tous les élèves de CM2, et se compose de 10 heures de formation découpée en 3 modules : Savoir pédaler (en milieu fermé, sans circulation), Savoir rouler à vélo (en situation réelle sur la voie publique), Savoir circuler. Des éducateurs sportifs diplômés d'Etat de la Ville dispensent ces formations, en classe et pendant le temps périscolaire. La Municipalité a fait l'acquisition de 33 bicyclettes, de casques et de matériel d'entretien.

Depuis septembre 2024, le dispositif "Savoir Nager" a également été déployé à tous les niveaux de classe en élémentaire.

L'accès au sport est également garanti grâce à la soixantaine d'équipements sportifs présents sur la ville, au sein desquels de nombreuses activités sont proposées, y compris pendant les vacances scolaires.

Plus généralement le service sport met en place et anime de nombreux événements sportifs à destination des villeno-garennois de tout âge, avec une offre toujours accrue à destination des seniors et publics handicapés. La ville est d'ailleurs labellisée « Ville active et sportive ».

On peut noter parmi les événements majeurs de la ville le Village Olympique, mis en place pour la première fois en 2024 pour célébrer les JO. Véritable réussite, cette manifestation a été reconduite en 2025, accueillant 50 000 personnes sur 4 semaines.

Notons par ailleurs que depuis juillet 2022, les équipements sportifs sont gérés en zéro-phyto, permettant de limiter l'exposition des sportifs de tous âges à des composés chimiques pouvant porter atteinte à leur santé.

Faits marquants 2025 :

- Le déploiement du dispositif Savoir Rouler À Vélo en partenariat avec l'Education Nationale au sein de l'école Jules Verne sur Villeneuve-la-Garenne
- L'inauguration des terrains de Paddle
- L'inauguration du terrain de 5v5 Nicolas Boriello en février
- La réfection du terrain de tennis de Philippe Cattiau
- Le village Olympique
- Le village de Noël avec la patinoire
- L'Egale Run 2^{ème} édition
- La rando Roller
- L'inauguration des 2 nouvelles pistes cyclables communales sur l'avenue Pompidou et la rue Nelson Mandela
- La modification des mats d'éclairage du stade Gaston Bouillant et leur passage en LED

En projet pour 2026 :

- Réfection du complexe sportif Philippe Cattiau (isolation thermique, changement de chaufferie, réfection architecturale ...)

- Village olympique
- Village de Noël
- Lancement du groupe scolaire Jean Moulin avec son nouveau gymnase

3. Cohésion sociale et citoyenneté

Le Contrat engagements quartier 2030 – Cap Villeneuve

La ville de Villeneuve-la-Garenne présente la spécificité de ne compter qu'un seul QPV sur son territoire, CAP Villeneuve. Le périmètre de la nouvelle géographie défini en 2024 est cependant composé de plusieurs bassins de vie : « La Caravelle, « la Rotonde », « la Banane » et « La sablière », regroupant environ la moitié de la population de la ville.

La construction du contrat a été menée en partenariat avec les associations et les partenaires institutionnels pour améliorer le quotidien des Villénogarennois et signé en 2024 avec des enjeux locaux, dans l'objectif venir renforcer le droit commun. Le document, rédigé avec l'appui de l'EPT Boucle Nord de seine présente les priorités au niveau territorial, puis au niveau local avec des fiches quartiers sur les enjeux plus spécifiques aux QPV.

Au niveau territorial, les priorités du Contrat Engagements Quartiers 2030 pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales sont les suivantes :

- Une meilleure qualité de vie dans son logement ;
- Un cadre de vie urbain apaisé ;
- Une réelle amélioration de la santé et le bien-être physique et mental ;
- L'épanouissement personnel des habitants, en particulier celle des jeunes ;
- Des parcours citoyens et professionnels réussis.

Les enjeux du QPV de Villeneuve-la-Garenne, Cap Villeneuve sont les suivants :

- Faire du quartier un lieu de **réussite éducative et de soutien à la parentalité** (*cf les actions menées en termes d'éducation en 4.1*)
- Faire du quartier un lieu d'insertion et de **réussite professionnelle pour chacun et chacune** (*cf les actions menées en termes d'emploi et de formation en 6.1*)
- Capitaliser sur les **dynamiques associatives et économiques** et les réussites du quartier pour favoriser la ville de demain (*Cf les actions menées par les associations en 4.2.5*)
- Promouvoir **l'égalité et l'engagement citoyen** partout et pour toutes et tous, et à tous les âges (*cf les actions menées pour favoriser la participation citoyenne en 4.1*)
- Faire du quartier un **lieu favorisant la bonne santé** (*cf les actions menées pour améliorer l'accès aux soins en 4.4*)

Les projets pour le quartier :

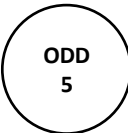
- Fluidifier les parcours éducatifs à travers des actions de soutien à la parentalité, d'éducation inclusive et d'épanouissement (accès aux activités extrascolaires...), le développement du mentorat et l'orientation choisie
- Mener des actions favorisant l'insertion des jeunes et l'accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et à l'entrepreneuriat des jeunes ; mener des actions pour améliorer l'accès des jeunes à l'information sur les opportunités d'emploi, les formations disponibles et les programmes de soutien
- Promouvoir les emplois décents et de qualité, et encourager la création d'entreprises et d'emplois locaux ; soutenir les initiatives d'entrepreneuriat social et renforcer les partenariats avec les entreprises ; améliorer l'employabilité des habitants résidant en QPV
- Sensibiliser à l'égalité entre les sexes et éduquer les populations sur les stéréotypes de genre, toutes les discriminations et les violences faites aux femmes avec la participation des femmes
- Mener des actions pour améliorer le cadre de vie, la tranquillité publique et la prévention

- Soutenir la participation citoyenne dans l'évaluation, la planification et la mise en œuvre des projets du contrat de ville
- Mener des actions pour assurer un accès adéquat aux droits
- Promouvoir l'inclusion sociale en renforçant les réseaux de solidarité et en luttant contre l'isolement social
- Renforcer les liens et le travail en réseau d'acteurs institutionnels, associatifs locaux pour mener des projets collectifs en mobilisant le droit commun

L'un des enjeux majeurs est de créer du lien entre les différents dispositifs, services de la ville et entre les habitants en QPV.

Plusieurs dispositifs ont été lancés, porté par les services villes afférents :

- La Cité de l'emploi
- Le PRE : Programme de Réussite Educative
- Le NPNRU
- L'abattement TFPB
- La Cité Educative



Afin de poursuivre ce travail partenarial, plusieurs ateliers thématiques, conviant services de la Ville, acteurs associatifs, partenaires de l'Etat, ont été proposés tout au long de l'année 2025 :

- Réunion de lancement de l'appel à projet du Contrat Engagements Quartiers suivi de groupes de travail autour des priorités CEQ2030.
- Petit déjeuner des acteurs et actrices de l'emploi ;
- Atelier sur le cadre de vie ;
- Forum ouvert dans le cadre des journées de l'éducation.

Ces temps visent à proposer des réflexions sur les façons de mobiliser le droit commun, de créer des ponts entre les actions existantes et de mutualiser les ressources en faveur des habitants et habitantes résidant en QPV.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet du Contrat Engagements Quartiers 2030, plusieurs actions associatives sont soutenues en lien avec les enjeux des ODD.

Plusieurs actions peuvent être mises en valeur :

- L'association Mes Tissages, implantée à la Caravelle depuis plus de vingt ans propose une action de retouche solidaire, qui vise à retoucher des vêtements à tarif abordable. Cette action promeut la seconde main et de sensibiliser au recours à la surconsommation.
- L'association ADABE, également implantée à la Caravelle propose auprès des enfants suivis dans le cadre du soutien scolaire des ateliers de sensibilisation à l'agriculture biologique dans le cadre d'entretien de jardins partagés.
- L'association A3P Ponts et Passerelles pour le peuple, à l'initiative d'un pompier militaire de Paris, propose plusieurs ateliers de sensibilisation aux gestes qui sauvent et aux risques domestiques. Cette action permet notamment de sensibiliser et de responsabiliser sur les usages d'appareils électriques au sein du logement.

Les actions mises en place en 2025 et les projets 2026 correspondants à ces différents dispositifs sont décrites dans les paragraphes relatifs aux services portants ces projets :

- Emploi – formation
- Education
- Egalité hommes-femmes
- Associations
- Santé
- Urbanisme

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité :

En 2025, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre dans les quartiers prioritaires de la ville pour renforcer le lien social, promouvoir le développement durable et valoriser les espaces collectifs. Voici un aperçu des principales actions :

- **Développement des jardins partagés sur La Caravelle :**
La création de 10 parcelles individuelles de 10 m² chacune, complétées par des espaces collectifs de 120 m² réservés aux associations, a permis de dynamiser la vie locale. Cette initiative s'est accompagnée de l'élaboration d'un plan de signalétique, conçu en concertation avec les usagers. Toujours avec un objectif pédagogique pour la sensibilisation des plus jeunes.
- **Sensibilisation à la valorisation des déchets :**
Une campagne de sensibilisation a été menée en cœur de quartier en collaboration avec une structure d'emploi par l'insertion autour de la basket et de la mise en place d'une seconde vie, afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de réemploi.
- **Insertion éducative et valorisation des déchets :**
La mise en place de chantiers éducatifs, axés sur la gestion et la valorisation des déchets dans les locaux vélos, couplé avec des sessions d'auto-réparation, renforçant ainsi le réemploi d'objets détériorés.
- **Maintien de la dynamique autour des pigeonniers :**
La ville a mis en place 3 pigeonniers sur le territoire qui permettent de réguler la population de pigeons de manière respectueuse en leur offrant un habitat adapté tout en limitant leur prolifération. De plus, ils contribuent à réduire les nuisances liées aux déjections dans les espaces publics, tout en permettant la collecte des œufs pour un meilleur contrôle.
- **Promotion du vivre-ensemble grâce aux jardins partagés du quartier sud :**
En partenariat avec l'association FASE, l'AMAP, l'Amicale des locataires et les bailleurs ICF Habitat et SEQENS, ces jardins ont renforcé les liens entre habitants. En 2024, une nouveauté a marqué ce projet : la collaboration avec des classes de maternelle. Les enfants ont été sensibilisés au développement durable à travers des activités pédagogiques liées aux jardins, incluant la découverte de la faune et de la flore.

En projet pour 2026 :

- La poursuite de ces actions

4. Egalités Femmes / Hommes

La ville de Villeneuve-la-Garenne est très engagée sur l'Egalité Femmes Hommes et a mené en 2025 de nombreuses actions, toujours en co-construction avec la société civile et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Parmi les actions phares de l'année, la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes a été saisie comme une opportunité de mener de nombreux temps forts, organisés sur plusieurs jours à destinations à la fois des agents, des professionnels, et des habitants.

L'édition 2025 a traité de la question des violences à travers le prisme de justice. En s'emparant de ce thème la ville entend également contribuer à favoriser l'accès au droit et atteindre de nouveaux publics, féminin ou non, et de tout âge.

Depuis 2014, l'ONU a choisi la couleur orange pour représenter la cause de l'Egalité Femmes Hommes. La Ville s'est inscrite dans cette démarche en illuminant symboliquement la façade de l'Hôtel de Ville mise en lumière en orange pendant toute la durée de la campagne.

L'élue à l'égalité hommes - femmes préside également le réseau égalité des maires des Hauts-de-Seine, cette campagne a été l'occasion d'inviter plusieurs acteurs importants travaillant sur ce sujet dans le département, afin de travailler sur diverses questions.

La campagne a pu bénéficier d'un grand rayonnement, au-delà de la ville, mais également de la participation, et de temps d'échange avec des invités de qualité pour les acteurs et habitants du territoire.

Le sport et la culture constituent ainsi des approches décalées permettant de capter des publics qui ne participeraient pas à des formats conférences ou formation sur les thématiques de la violence.

D'autres temps forts ont été menés avec l'éducation nationale et les services du département, notamment autour de la journée internationale des Droits de l'Enfant.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la Ville de Villeneuve-la-Garenne s'est à nouveau associée en 2025 avec la Ville de l'Île-Saint-Denis pour inviter Villenogarennois et Ilodionysiens à courir en faveur des droits des femmes, le dimanche 9 mars. À l'arrivée sur le parvis de l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne, coureurs et supporters ont pu rejoindre le Village de l'égalité, animé par 19 stands associatifs.

Le plan d'action de la Ville très fourni a permis de mener de larges campagnes de sensibilisation et de toucher de nombreux services, habitants et structures locales.

5. Coopération décentralisée

Depuis 1980, Villeneuve-la-Garenne est jumelée avec la Ville de Hoff (Allemagne). Un comité de jumelage existe, possédant un statut associatif.

En 2023, une nouvelle coopération décentralisée s'est concrétisée avec la Ville de Tiznit (Maroc). L'objectif de ce partenariat est de développer des partages de pratiques entre municipalités à l'échelon international, encourageant, via un soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, le développement de la diplomatie et de la coopération au niveau territoriale.

Une convention délimite les contours de ce partenariat et ses enjeux, promouvant 5 valeurs :

- maintien, développement et de création de passerelle entre les différentes communautés
- réciprocité sur les bases d'économie sociale et solidaire
- valeurs éducatives
- égalité Femme-Homme
- Inclusion des personnes en situation de vulnérabilité

L'accord suit un objectif de développement local durable, incluant une forte dimension environnementale. Ainsi, par les projets menés conjointement, on retrouve l'accompagnement de la ville de Tiznit sur la construction d'une décharge publique avec un centre de tri, et la mise en lien avec les experts locaux (SYCTOM) pouvant appuyer techniquement Tiznit.

Faits marquants en 2025 :

- Une délégation de Tiznit est venue en France et a notamment pu réaliser une visite du SYCTOM.
- Rencontre avec des agents de plusieurs communes des Hauts-de-Seine autour des Relations Internationales visant à promouvoir le partage de pratiques au niveau intercommunal.
- Déplacement d'une délégation villenogarennoise à Tiznit en janvier 2026, articulé autour de plusieurs visites d'équipements municipaux, en lien avec les différentes politiques publiques.

En projet pour 2026 :

- Mise en place de stages d'immersion entre différents services des deux communes.
- Poursuite de la mise en lien entre les acteurs associatifs des deux territoires, dans un but de capitalisation, et à termes, de coanimation de la coopération internationale.
- Développement d'un jumelage anglophone et d'un jumelage hispanophone afin d'accroître les opportunités d'échanges culturels et linguistiques entre habitants.

6. Démocratie

Depuis 20 ans, la Ville a structuré et renforcé les instances de démocratie locale, notamment par l'animation de 6 Comités Consultatifs de Quartier. En 2018, la Ville a adopté une charte de la Démocratie locale et propose depuis lors chaque année un projet participatif d'intérêt général (PPIG), qui permet aux habitants d'élire le projet qui parmi les trois proposés, sera réaliser dans la ville, toujours avec l'engagement municipal de mener cette action à termes avant la fin de l'année. Les trois projets proposés au vote sont retenus par le Maire et ses élus parmi une trentaine de propositions des services, et soumis au choix des habitants sous la forme d'une votation par questionnaire. Depuis la création du PPIG, les projets suivants ont pu être élus et réalisés :

- 2019 : création d'une station de cross-fit
- 2020 : rénovation de l'aire de jeux rue du Haut de la Noue / allée Pasteur
- 2021 : pas de PPIG en raison des conditions sanitaires
- 2022 : création de quatre terrains de Street-basket 3x3
- 2024 : végétalisation et transformation de la cour de l'école Jules-Verne en Cour Oasis
- 2025 : Rénovation du square Jean Moulin

A partir de septembre 2025, nous sommes entrés dans une période de réserve électorale et aucun nouveau projet n'a donc été lancé ; l'activité de la démocratie locale a donc été mise à l'arrêt à compter d'octobre.

Faits marquants 2025 :

- En janvier, 3 ateliers de concertation NPNRU ont été organisés sur les thématiques espaces publics, résidentialisation, et aires de jeux /aires de sport.
Fort du constat que la participation des publics jeunes – pourtant cibles - avait été assez faible sur ces derniers, ces concertations ont été suivi par un questionnaire à destination des jeunes, diffusé à l'événement Gaming de la ville, qui a finalement permis de recueillir les besoins et opinions de cette tranche de la population sur les questions des aménagements sportifs notamment.
- Une nouvelle consultation du PPIG a été organisée le 7 février 2025 afin que les habitants choisissent entre trois projets : la création d'un kiosque à musique quai d'Asnières, le réaménagement des aires de jeux et du mobilier du square Jean-Moulin, et l'extension d'une aire jeux avec des agrès PMR dans le Jardin du Berry.
La soirée électorale de dépouillement des 2395 votes a été organisée le 12 février, et c'est le projet Jean-Moulin qui a reçu la majorité des suffrages.
Le projet a donc été lancé, avec une phase d'étude et de marché lancée dès le printemps 2025, puis le lancement des travaux sur le second semestre, avec une livraison des nouveaux aménagements prévu en début d'année 2026.
- En avril une consultation a été organisée sur le choix d'une fresque murale à réaliser rue Barbusse.
- Les traditionnelles visites de quartiers ont pu démarrer en mars et avril par 6 visites (Jean Moulin-Charles de Gaulle-Sisley, Rive de Seine Gallieni, Ponant-Chanteraines, Haut & Fond de la Noue, Centre-Ville, et Caravelle-Chaillon), suivis de 6 conseils de quartier en mai/juin .

A noter : les 6 visites et 6 visites de quartiers de fin d'année ont été annulées en raison de la trêve électorale.
- En juin, une enquête consultative sur le réaménagement des quais de Seine a rassemblé 900 répondants, et permis d'impliquer les villenogarennois dans ce vaste projet qui sera étudié dans les prochaines années

L'événement a été clôturé par un banquet sur les quais de Seine, ayant malheureusement rassemblé peu de participants (autour d'une centaine) pour la présentation des résultats : « La grande tablée »

- 4 groupes de suivi de chantier du marché ont été organisés entre janvier et octobre
- Enfin plusieurs réunions publiques de présentation des projets de la ville ont été organisées

Au total 4654 personnes ont participé aux ateliers listés ci-dessus.

En projet pour 2026 :

- Les conseils de quartiers seront menés en été, tandis que les visites de quartier auront lieu à l'automne
- La poursuite du PPIG est questionnée faute de zones disponibles dans la ville
- Groupe de suivi de chantier sur l'école Jean Moulin

7. Vie associative

Villeneuve-la-Garenne bénéficie d'un tissu associatif dense et dynamique : plus de 400 associations y sont recensées, dont une centaine particulièrement active. Chaque année, la Ville organise le Forum des associations, dédié à la présentation des actions et des projets associatifs auprès des habitants, ainsi que les Assises des Associations, trois journées consacrées à la valorisation, à la formation et à la mise en réseau des bénévoles engagés sur le territoire.

Un levier majeur des objectifs de développement durable

Les associations locales constituent un partenaire essentiel dans la mise en œuvre des actions inscrites dans la stratégie communale de développement durable. Par leurs initiatives, elles contribuent directement aux trois grandes thématiques définies par la Ville :

- **Une ville solidaire, bienveillante et inclusive** : soutien scolaire, accompagnement des familles, actions de solidarité alimentaire, inclusion des publics en situation de handicap.
- **Une ville écocitoyenne, démocratique et collaborative** : participation aux manifestations écoresponsables (Semaine du développement durable, Forum Recycle), sensibilisation aux écogestes, implication dans des démarches participatives.
- **Une ville-parc conviviale** : animation de jardins partagés, promotion de l'agriculture urbaine, sensibilisation à la biodiversité et à la nature en ville.

Des jardins partagés, animés par des associations et des amicales de quartier, ont ainsi été développés dans plusieurs secteurs de la commune. Ces espaces favorisent à la fois la biodiversité, l'alimentation durable et le lien social intergénérationnel.

Des initiatives concrètes en faveur de la transition écologique et sociale

En 2025, les associations ont joué un rôle structurant dans la dynamique locale, contribuant fortement au bien-être et au vivre-ensemble. Elles participent activement aux projets municipaux et proposent tout au long de l'année des actions variées : concerts, animations sportives, ateliers artistiques, projets solidaires et éducatifs.

L'association FASE – Femmes Actuelles Solidaires pour l'Environnement mène notamment :

- L'animation de jardins partagés ;
- Des ateliers de jardinage à destination des enfants ;
- Des ateliers de phytothérapie ;
- La collecte d'invendus auprès des commerces locaux afin de constituer des colis alimentaires pour les familles en difficulté.

L'association ADABE œuvre pour le développement durable à travers l'agriculture écologique, l'éducation et la formation. Elle propose un soutien scolaire quotidien, porte un projet humanitaire et agricole au Mali et

développe des perspectives de chantiers d'insertion à vocation sociale et environnementale.

Une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) est également présente sur le territoire, favorisant les circuits courts, une alimentation responsable et le soutien aux producteurs locaux.

Un engagement fort pour l'éducation et l'inclusion

Une quinzaine d'associations soutiennent l'éducation et l'accompagnement à la scolarité, notamment dans le cadre de dispositifs tels que les Vacances Apprenantes : APSA, Mavie, Ensemble, la MJC, AML, Pour mieux grandir, JM au Cœur de l'enfant, ADABE, Respect des Valeurs, les Héros, VLG Foot, Fait d'Or, A3P, Drôle de Prod, Fit Together, et Lecture Nomade entre autres.

Par ailleurs, plusieurs associations sont particulièrement investies dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, telles que Les Pas de l'Espoir, Cœur de Lionne, Les Petits Deviendront Grands, Le Parcours de Marwan ou encore Joie de Vivre. Leur action contribue à renforcer l'inclusion, la solidarité et l'accessibilité pour tous.

Une dynamique partenariale renforcée

La collaboration étroite entre les associations, la Ville et les habitants consolide le sentiment d'appartenance et d'entraide. Elle participe pleinement à la construction d'un territoire plus résilient, inclusif et durable.

Afin de soutenir concrètement l'engagement associatif et favoriser une mobilité plus respectueuse de l'environnement, le service Vie Associative s'est doté de deux minibus électriques mis gracieusement à disposition des associations pour leurs déplacements en Île-de-France.

Ainsi, le service Vie Associative participe à la stratégie de développement durable de la Ville, en articulant transition écologique, cohésion sociale et participation citoyenne au service de l'intérêt général.

8. Manifestations

De nombreuses manifestations sont organisées sur la ville. Pour son organisation, la Ville s'oriente de plus en plus vers des manifestations éco-responsables. La plupart des événements sont le support d'actions de sensibilisation.

Faits marquants 2025 :

- Les vœux du Maire à la population en janvier
- Fête du personnel (agents de la Mairie)
- Événement autour du e-game en février
- Marché aux fleurs
- Fête pour les agents et leurs familles en juin
- Village olympique en juillet qui a duré 3 semaines
- Fête de la ville le 8 septembre : marché artisanal, concert, avec un manège manuel (sans branchement électrique), atelier, balade à dos d'âne
- Lumières de Noël : spectacle de drones et marche lumineuse le 19 décembre, patinoire, marché de Noël, manèges, carrousels, spectacle artistique, structures gonflables avec un village familiale, cinéma de plein air, ateliers maquillage et caricature...

En projet pour 2026 :

- Vœux du Maire et vœux du personnel
- Événement autour du e-game en février
- Animation concerts et Food truck une fois par mois avec un premier temps le 17 avril, puis le 22 mai, en septembre sur le parvis de l'Hôtel de ville
- Vendredi 26 juin : fête du personnel
- Marché aux fleurs le 19 avril
- Village olympique en juillet
- Forum des associations
- Marche lumineuse, spectacle de drones, et Lumières de Noël 2026 en fin d'année

A travers le dynamisme économique

1. Emploi et insertion

Afin de proposer un accompagnement de grande proximité aux demandeurs d'emploi et de travailler avec les entreprises sur leurs recrutements, la Ville a créé en 2012 **l'Espace emploi André Malraux**. Cet équipement abrite les équipes de la Mission locale et du service municipal de l'emploi, et accueille divers partenaires de l'insertion et de l'emploi.

Au sein de l'Espace Emploi, la Ville et ses partenaires proposent aux habitants un accompagnement individuel et sur-mesure à l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel. Ils bénéficient également des 10 postes informatiques de l'Espace public numérique (EPN). Chaque année, l'Espace Emploi accueille autour de 2 000 visiteurs.

Au-delà de son accompagnement au fil de l'eau, les équipes de l'Espace emploi conduisent des projets tout public (Forum QWARTZ, Handijob, sessions de recrutement...) en collaboration avec la Mission Locale, France Travail, Cap Emploi et Boucle Nord de Seine, et accompagne les entreprises pour réaliser les clauses sociales inscrites dans leur marché.

Depuis juillet 2021, la Ville est labellisée **Cités de l'emploi**. L'Espace Emploi mène des actions de découverte des métiers auprès des jeunes collégiens et lycéens de la ville et aussi pour les jeunes déscolarisés, des ateliers coaching avec une socio-esthéticienne qui aide à travailler sur la confiance en soi, et des ateliers de préparation aux entretiens.

Faits marquants 2025 :

- Organisation d'un forum de l'emploi généraliste au Quartz les 9 et 10 avril, qui a regroupé plus de 100 entreprises et 2 500 visiteurs sur les deux jours. Cette année, c'est l'artisanat qui a été mise en valeur et la reconversion professionnelle, avec pour la première fois, la présence des acteurs de la reconversion professionnelle
- Mise en place de deux permanences : association intermédiaire Intervalle 92 et Activity, qui proposent de la mise en relation pour les métiers du service à la personne, portées par le Département
- Coachings à destination des demandeurs d'emploi
- Participation à l'installation d'Amazon sur la ville, avec 3 sessions de recrutements organisés par la ville. 157 personnes ont été reçues : parmi elles, 39 villenogarennois, dont 31 ont été embauchés.
- Organisation de 4 sessions de recrutement pour la société SKT (chauffeurs livreurs) : 52 personnes ont été reçues, parmi eux : 17 villenogarennois, dont 5 ont été recrutées en CDI
- Les marchés publics de la ville, notamment les marchés de travaux, ont permis de créer des postes d'insertion par l'emploi. Sur la création de la nouvelle halle de marché par exemple : pas moins de 9 773h d'insertion avaient été réservées aux demandeurs d'emploi, jeunes etc., dont 3 CDI et 2 contrats d'alternance créés par les entreprises titulaires du marché public.
- L'espace a participé à de nombreux événements du territoire dont les journées portes ouvertes des droits, le forum Boucle Nord de Seine...
- La ville accompagne également le recrutement pour le chantier de la ligne 15, sur lequel un villenogarennois a déjà été recruté
- Forum handijob organisé à l'espace Nelly Roussel le 21 novembre, avec 15 enseignes présentes et une centaine de participants

En projet pour 2026 :

- Forum Quartz le 8 avril
- Mise en place d'un événement sur la reconversion professionnelle
- Reprise des comités de quartiers
- Faire vivre l'espace emploi en proposant des coachings aux demandeurs d'emploi

- Accompagnement de la mise en place des clauses d'insertion par le biais de grands projets (Rives Natures de Cogedim : environ 45 000h d'insertion, NPNRU avec plus de 150 000h d'insertion à créer) : formations, recrutement, job dating, etc.
- Forum découverte des métiers pour les collégiens et lycéens en collaboration avec le service jeunesse
- Forum handi job en fin d'année

2. Développement économique

Villeneuve-la-Garenne appartient à un territoire industriel dont la transition est souhaitée plus vertueuse. Aujourd'hui, l'économie est principalement tournée vers les secteurs du commerce, du transport et de la logistique, des services, du secteur de l'image et du numérique.

La Ville mène actuellement des actions pour :

- Favoriser le rapprochement entre les besoins des entreprises et des employeurs locaux et les demandeurs d'emploi du territoire afin de permettre une insertion durable des habitants sur le marché du travail et contribuer à réduire les migrations pendulaires. La proximité est dans l'intérêt des entreprises et des salariés, elle est déclinée à travers la mise en place des forums de l'emploi.
- Promouvoir les principes et les réalités de la Responsabilité Sociétale des Entreprises par leur ancrage local (parrainage, forum emploi et sessions de recrutement, actions de découverte des métiers...),
- Accueillir et accompagner les entreprises dans leurs besoins d'ancrage local,
- Consolider le tissu économique en créant des liens avec lui à travers le club entreprise,
- Créer les conditions pour accueillir TPE et start up en centre-ville.

Faits marquants 2025 :

- Plusieurs rencontres menées avec le Club d'entreprises VLG 92 ayant pour objectif de contribuer au développement économique de la ville en créant des liens avec les autres entreprises et les partenaires institutionnels,
- Partenariat avec la CCI 92 (Réunions de travail, Atelier pour les commerçants),
- Accueil de permanences de l'association ADIE qui finance, conseille et accompagne les entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité.

En projet pour 2026 :

- Animation d'une ou deux rencontres économiques en partenariat avec l' élu et le service communication de la ville : sur des thèmes autour
- Renouveler l'accueil de permanences de l'ADIE dans différents lieux

3. Commerces

La Ville œuvre à la restructuration de cette offre composée de 80 commerces de proximité (hors centre commercial du Quartz) afin de développer l'attractivité du centre-ville et de la ville en général en contribuant à améliorer le cadre de vie : bourse aux locaux, droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux, diversification de l'offre alimentaire sur le marché et dans les commerces.

L'association des commerçants apporte une nouvelle dynamique dans les quartiers et développe diverses animations tout au long de l'année.

Faits marquants 2025 :

- Suite du chantier de la nouvelle halle du marché : accompagnement à l'installation de nouveaux commerçants (Traiteur tibétain, traiteur libanais, boulangerie qualitative, fleuriste du centre-ville)
- Accompagnement des nouveaux commerçants implantés dans la ville (Dayou : pâtisserie haut de gamme, fleuriste...)

- Partenariat avec la MGP : « centre-ville vivant » qui a permis de subventionner la halle de marché
- Accompagnement à l'ouverture de la nouvelle halle de marché : règlement intérieur, déménagement et installation des commerçants dans le nouveau marché au 3^{ème} trimestre 2025 – 15 février
- Lancement d'une dynamique développement durable (anti-gaspi) avec la nouvelle halle du marché – report 2026

En projet pour 2026 :

- Accompagner l'ouverture de la nouvelle halle de marché : règlement intérieur, déménagement et installation des commerçants dans le nouveau marché lors de l'ouverture le 15 février
- Lancement d'une dynamique développement durable (anti-gaspi) avec la nouvelle halle du marché
- Conventionner avec la CCI pour la mise en place d'actions à destination des commerces et en partenariat avec l'association des commerçants
- Accompagner les commerçants dans la mise en œuvre de la charte anti-gaspi (si besoin, certains sont indépendants)
- Réaliser un bilan avec le Quartz sur les actions possibles en matière de RSE et développement durable
- 2026 : installation nouveau traiteur et caviste italien dans la halle de marché

Une exemplarité à renforcer

1. En déclinant les démarches éco-responsables internes

En continuité de l'adoption du plan de sobriété, la ville a poursuivi sa politique de distribution d'une gourde et d'une polaire à chaque nouvel agent. Ceci permet d'une part de réduire les déchets plastiques, et d'autre part, d'assurer un confort de travail aux agents malgré une régulation nécessaire des températures des bâtiments.

En mars 2024, Villeneuve-la-Garenne a également obtenu la certification Qualivilles, délivrée par l'AFNOR, pour son centre administratif. Cette certification atteste de son engagement à offrir des services municipaux de qualité et à améliorer constamment la satisfaction de ses usagers.

La démarche Qualivilles repose sur plusieurs engagements clés : assurer un accueil chaleureux et professionnel à tous les usagers, fournir des informations claires, précises et accessibles, orienter efficacement les citoyens vers les services appropriés, et répondre rapidement et de manière adéquate aux demandes des usagers.

Cela passe par exemple par la formation des agents, la structuration de l'activité, la mise en place de procédures, la création de notices pour les usagers, ou l'amélioration de la signalétique du bâtiment. Cette certification est le fruit d'un travail collectif et de la volonté de ses agents municipaux de valoriser leur savoir-faire et de renforcer la relation de confiance avec les habitants. Elle permet également de structurer sa politique de pilotage de la qualité des services publics locaux, en mettant l'accent sur l'amélioration continue.

Faits marquants 2025 :

- Poursuite de la démarche qualité définie dans le cadre de la certification
- Réalisation d'une enquête de satisfaction au centre administratif
- Démarrage des travaux de réhabilitation au centre administratif pour améliorer l'organisation spatiale des services, la confidentialité et les conditions de travail des agents
- Installation d'un centre administratif provisoire de qualité au sein de l'Hôtel de ville, accessible à tous et permettant de maintenir un accueil de qualité
- Organisation d'ateliers à destination de tous les agents du centre administratif impliqués dans la démarche Qualivilles, permettant d'entrer une démarche ne garantissant pas seulement une qualité d'accueil pour les extérieurs, mais également le bien-être des salariés recevant ce public : ateliers sophrologie, estime de soi et bien-être, sollicités notamment sur des périodes stressantes pour les agents. Environ 2 jeudis après-midi par mois, lorsque la Mairie est fermée au public.
- Travail sur l'ergonomie des postes de travail également, pour tout nouvel agent entrant en poste.

En projet pour 2026 :

- Forte de son expérience et des outils développés, la ville a fait le choix fin 2026 de poursuivre la démarche d'amélioration continue construite dans la démarche Qualivilles, qui a notamment permis la nomination d'un agent par service en charge de cette question, sans toutefois maintenir le système d'audit et de certification, chronophage et coûteux
- Réinstallation du centre administratif définitif

2. En s'appuyant sur la commande publique

La loi 2021-1104 du 22 août 2021 dite loi « Climat et résilience » a renforcé l'obligation d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour les collectivités dont le montant total des achats est supérieur à 50 M€ H.T. afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, et ce depuis le 1er janvier 2023.

La Ville ayant atteint en 2022 le volume d'achat de 37 Millions d'euros HT en fonctionnement et en investissement, une réflexion a été engagée en vue de l'élaboration d'un projet de schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Le compte administratif 2024 présente en section de dépenses de fonctionnement et d'investissement un montant de 99 603 326€ dont une masse salariale de 32 270 773€, soit un delta de 67 332 553€. Ainsi la collectivité est aujourd'hui soumise à l'obligation de mettre en place un SPASER.

La Collectivité a approuvé par délibération du 19 décembre 2023, la mise en place de son SPASER.

Le projet du SPASER s'inscrit dans une continuité d'achat responsable de la Collectivité et vient également en complément des aspirations du Rapport de Développement Durable de la Ville.

Le schéma 2024-2026 poursuit et consolide les actions entreprises dans le cadre de la politique achat et constituera la nouvelle politique communale de l'achat 2024-2026.

Le SPASER s'articule ainsi autour des 3 objectifs stratégiques :

- L'axe écologique : Mettre la commande publique au service de la réduction de l'empreinte écologique de ses activités et de l'économie circulaire
 - Action 1 : Améliorer le taux d'éco-responsabilité des achats de la Ville
 - Action 2 : Maîtriser sa consommation énergétique
- L'axe social : Mettre la commande publique au service de l'inclusion sociale
 - Action 1 : Favoriser l'emploi des personnes en emploi dans des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et du secteur du travail protégé et adapté (STPA)
 - Action 2 : Être un acteur de lutte contre les discriminations sociales afin de promouvoir les égalités
- L'axe économique : Mettre la commande publique au service d'une attractivité économique responsable
 - Action 1 : Améliorer l'attractivité de la commande publique
 - Action 2 : Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique

Par ce schéma, la Ville se fixe des cibles ambitieuses à la fois qualitatives et quantitatives à horizon fin 2026, en termes :

- De dispositions environnementales inscrites dans ses marchés,
- D'heures de travail produites au travers de la commande publique communale comme support à une action d'insertion de qualité,
- De marchés attribués aux PME/TPE.

Ainsi, chaque besoin est étudié en amont avant le lancement de la consultation pour déterminer s'il peut intégrer une des trois dimensions du SPASER.

Par ailleurs, tous les contrats de la commande publique contiennent une disposition relative à la politique de responsabilité sociale et environnementale pour sensibiliser les entreprises sur la mise en œuvre du développement durable à Villeneuve-la-Garenne et ont été annexés au dossier de consultation des entreprises plusieurs documents notamment la délibération cadre, la charte handicap et la charte européenne pour l'égalité femmes hommes.

En année 2025, la cartographie des achats de la Ville a été réalisé, par services, par famille, permettant d'identifier les volumes de besoins par service afin de mieux piloter le budget et la politique d'achat interne, notamment identifier un budget vert.

En 2026, un premier bilan du SPASER sera réalisé, permettant de mesurer l'atteinte les objectifs fixés dans les 3 actions (écologique, économique et sociale).

En 2026, la ville travaillera également sur la mise en place de deux nouvelles obligations environnementales :

A- L'intégration de biens issus du réemploi ou du recyclage dans les marchés publics :

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire, dite « loi AGEC » fixe un objectif ambitieux de transformation de notre économie linéaire (produire, consommer, jeter) en une économie circulaire. Son décret d'application (21 février 2024) a introduit l'obligation d'acquérir par la commande publique des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées. ce décret définit les catégories de produits concernés (produits textiles, matériel informatique et de téléphonie, matériel de reprographie, papier, engins de transport et pièces détachées...) ainsi que le pourcentage de ces produits qui devront être issus du réemploi ou de la réutilisation en 2024 et 2027. Par ailleurs, l'arrêté du 29 février 2024 précise la liste des produits relevant de chaque catégorie de produits soumise à cette obligation.

Ainsi, la loi AGEC se décline en cinq grands axes :

- 1- sortir du plastique jetable ;
- 2- mieux informer les consommateurs ;
- 3- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- 4- agir contre l'obsolescence programmée ;
- 5- mieux produire.

À travers son axe 2, et plus particulièrement son article 16, la loi AGEC rend obligatoire l'affichage d'un indice de réparabilité. Sous la forme d'une note sur 10, cet indice informe les consommateurs sur le caractère plus ou moins réparable du produit qu'il s'apprête à acheter.

La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, dite loi REEN, s'attache en son article 15 à compléter la loi AGEC, en formalisant la prise en compte de l'indice dans la commande publique, sur les catégories de produit où il est déployé.

La loi REEN introduit la prise en compte d'un indice de durabilité à compter du 1er janvier 2026, incluant notamment de nouveaux critères tels que la fiabilité et la robustesse du produit. Lorsqu'il existe, l'indice de durabilité remplace l'indice de réparabilité. Son calcul et les équipements concernés seront fixés par décret en Conseil d'Etat.

« A compter du 1er janvier 2026, lors de l'achat public de produits numériques disposant d'un indice de durabilité, les services de l'Etat ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements prennent en compte l'indice de durabilité défini au même article L. 541-9-2 » (article 55 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 modifié par la loi REEN).

Les objectifs annuels de réemplois et de réutilisation des matériels informatiques réformés sont de 25 % pour 2023 ; 35 % pour 2024 et 50 % à partir de 2025.

B- la déclaration sur le portail des données

L'arrêté du 13 janvier 2025 fixe les modalités de déclaration sur le portail national de données ouvertes de la part de la dépense annuelle consacrée à l'acquisition de produits ou catégories de produits énumérés en annexe du décret du 21 février 2024 concernant l'obligation d'acquisition, par la commande publique, de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition, par l'Etat, de produits en plastique à usage unique. Les dépenses doivent être déclarées en une fois, dans les six mois suivant le 31 décembre de l'année civile concernée. Les données déclarées peuvent être utilisées pour évaluer l'impact du dispositif.

3. En déployant la dématérialisation

La Ville a entrepris un important chantier pour dématérialiser ses procédures. Elle a ciblé son action sur les secteurs de la commande publique, du courrier et des finances (avec 3 volets réalisés : les bons de commande, les bordereaux et les factures).

En 2023, la Collectivité a poursuivi cette action en confortant :

- La dématérialisation avec le lancement du projet de parapheur électronique,
- La dématérialisation des fiches de paie avec le déploiement de coffres-forts électroniques pour les agents,
- Le déploiement du nouveau logiciel courrier

Ces actions ont été poursuivies et sont opérationnelles depuis 2024.

- La dématérialisation des dossiers du service espace famille, via le logiciel technocarte

De nouvelles opérations de dématérialisation ont été lancées en 2024 et seront opérationnelles en 2025 :

- SAE pour le service ARCHIVES
- SAE pour le service RH

Par ailleurs, la Ville a déployé une nouvelle formule du magazine municipal avec du papier labellisé PEFC qui participe à la gestion durable des forêts (garantie contre la déforestation).

En 2025 : refonte de l’Intranet (passage de Vilneo au portail agent CIRIL, qui donne accès à tous les agents de la ville - sauf vacataires - au portail RH et à l’intranet, y compris depuis leur Smartphone). Le précédent Intranet, obsolète, ne permettait pas à tous les agents de se connecter et certains devaient encore passer par les managers pour poser des congés et accéder aux informations RH. Ce problème est résolu avec l’Intranet CIRIL, accessible à tous.

4. En optimisant le télétravail

Début 2020, la phase expérimentale du télétravail a été lancée, avec une quinzaine d’agents volontaires. Avec la crise sanitaire, le télétravail a été amplifié et élargi suivant les directives du gouvernement. Désormais, le télétravail est une option possible pour les postes le permettant selon un forfait de 25 jours par an, ou d’une journée fixe par semaine.

- En 2023, on recensait 32 nouveaux télétravailleurs, portant le nombre à plus de 80 télétravailleurs réguliers au sein de la collectivité.
- En 2024, on recense 23 nouveaux télétravailleurs, portant le nombre à plus d’une centaine de télétravailleurs réguliers.
- En 2025, on recense 20 nouveaux télétravailleurs.

Les demandes émanent principalement de nouveaux agents, compte tenu du fait qu’un grand nombre d’agents occupent des postes non télétravaillables (accueil public ou action terrain).

5. En réduisant l’impact des déplacements

La flotte automobile (environ 70 véhicules) est aujourd’hui dotée de 35 véhicules électriques et 2 hybrides. Avec la mise en place de la Zone à Faibles Émissions mobilité, les véhicules sont désormais pourvus de vignettes Crit’Air.

Crit’Air E	Crit’Air 1	Crit’Air 2	Crit’Air 3	Crit’Air 4 et plus	Total
35 (26 en 2023) (26 en 2022)	9 (7 en 2023) (3 en 2022)	21 (19 en 2023) (19 en 2022)	5 (6 en 2023) (7 en 2022)	6 (9 en 2023) (9 en 2022)	74 (67 en 2023) (64 en 2022)

Répartition des véhicules communaux suivant les vignettes Crit’Air

La flotte automobile comprend également 2 autocars thermique (Crit’Air 3 et 5), 2 chariots élévateurs (1 au gaz et 1 électrique, 3 tracteurs, 2 véhicules poids-lourds (Crit’Air 4 et 5) et 2 motos 3 roues électrique.

En 2024, 4 vélos communaux ont été achetés pour les déplacements des agents communaux en interne CTM 2 + 2 à destination du LRE.

En 2025, 2 camions électriques ont été ajoutés à la flotte, ainsi qu'une nouvelle moto thermique.

Le développement du télétravail et des réunions en distanciel ont permis de diminuer les déplacements des agents. De nombreux agents optent pour les mobilités douces pour leurs trajets domicile/travail ou internes à la collectivité.

Le Forfait Mobilité Durable (Décret décembre 2020) applicable depuis le 1^{er} mai 2023 a été déployé dans la ville en 2023. Peu déployé en 2024, il a été relancé en 2025 pour les salariés se rendant sur leur lieu de travail en utilisant des mobilités durables : covoiturage, Velib', autopartage, vélos, trotinettes, etc...

Les demandes des agents ayant rempli les conditions pour bénéficier de cet avantage ont finalement pu être traitées, et les aides distribuées de manière rétroactive sur les années précédentes :

- En 2023 : 56 agents éligibles
- En 2024, les 41 agents éligibles

En projet pour 2026 :

- Modification de la délibération permettant de structurer l'offre et d'étudier de nouvelles possibilités, type cumul forfait mobilité et remboursement du pass transport en commun

6. En produisant l'annexe budget vert relative aux dépenses de la ville

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national. Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

Dès le début de l'année 2025, les services Finances et Développement Durable se sont associés pour présenter à tous les agents concernés cette nouvelle obligation, mais surtout pour, les aider à appréhender les 6 axes sous l'angle desquels les dépenses seront analysées :

Axe 1 : Atténuation du changement climatique

Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Axe 3 : Gestion des ressources en eau

Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques

Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

La mise en œuvre de l'annexe environnementale se fait de manière progressive, par axe et par nature de dépense, à un rythme défini dans le décret du 16 juillet 2024.

En 2025 et 2026, l'annexe environnementale concernera les comptes d'investissement, sur les axes 1 et 6 uniquement. A partir de 2027, tous les axes et tous les comptes devront être cotés.

Pour aller au-delà de la simple cotation, les services Commandes Publiques, Finances et Développement Durable se sont associés pour proposer une formation « achats responsables » aux agents volontaires. L'objectif est, en partant du SPASER et de l'annexe environnementale au budget, de sensibiliser les agents à l'impact de leurs achats durant l'intégralité de leur cycle de vie, allant de l'extraction et de la provenance des matières premières, à la durée de vie et au recyclage, afin de mieux réfléchir les achats, mieux maîtriser les coûts, et minimiser les impacts environnementaux.



**La situation en matière de
Développement Durable
au sein de la commune
de Villeneuve-la-Garenne**

**Rapport annuel
2025**

28 avenue de Verdun
92390 Villeneuve-la-Garenne
01 40 85 57 00

WWW.VILLENEUVE92.COM

f X @ y .. ≡ in d